

au cœur du social

OPTIONS

ÉCOLOGIE
CHAÎNON
MANQUANT
DE L'ÉCONOMIE
Page 46

FRÉDÉRIC CIRIOU / MAXPPP

e-commerce Travail, es-tu là ?

Quels défis le e-commerce lance-t-il aux activités,
à l'emploi, aux modèles économiques ? **Pages 16 à 27**

CHSCT
Alerte, disparition
possible !

Page 33



ET-0151NANUHED-2E90C0C

Partenaires sociaux

PARCE QUE LE DIALOGUE
SOCIAL EST PRIMORDIAL,
NOUS NOUS ENGAGEONS
À VOS CÔTÉS.

Notre ambition : accompagner les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs prévoyance, santé et épargne.

Notre différence : à travers notre nom, nous plaçons l'humain au cœur de notre stratégie comme de nos actions. Nous entendons mener nos activités et accompagner nos clients en apportant notre regard différent d'acteur paritaire et mutualiste. C'est pour cette raison que notre modèle de développement conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale.

► **Contactez-nous :** os-contact@humanis.com

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | ÉPARGNE

 **Humanis**
Protéger c'est s'engager

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTEUR RÉVISEUR
Vincent Richard

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Maya Vair-Piova

PUBLICITÉ
Maya Vair-Piova
Tél. : 01 55 82 83 60

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2015



éditorial

Un combat d'avenir

La montée de l'extrême droite s'appuie, en partie, sur l'absence de perspectives de progression pour les catégories populaires et d'inversion de l'ascenseur social, à la peine depuis de longues années, pour les ingénieurs, cadres et techniciens. La montée du populisme se nourrit aussi de la délinquance de patrons et de responsables politiques qui se placent au-dessus des lois, quelquefois révélée par des lanceurs d'alerte bien mal protégés par la législation.

Dans son obsession à se mettre en conformité avec ce qu'il croit encore être l'unique alternative, le gouvernement pousse une loi Macron qui sape les droits des salariés.

Cette situation implique le développement de luttes au cœur des entreprises et un mouvement social d'ampleur. La mobilisation nationale intersyndicale du 9 avril contre l'austérité doit contribuer à cette construction.

Le choix du peuple grec de contrer les exigences financières des institutions de Bruxelles et du Fmi et les luttes des peuples d'Europe fissurent la chape de plomb des diktats financiers. Et ces actions ont contribué à desserrer les contraintes monétaires de la Bce.

La baisse de l'euro et du prix du pétrole provoquent un frémissement de croissance. Alors l'enjeu est de peser sur son contenu : servira-t-elle un progrès social et économique durable ou s'évaporerait-elle dans des bulles spéculatives destinées à alimenter les paradis fiscaux ?

Dans un contexte où la valeur du travail disparaît derrière la financiarisation de l'économie, c'est de la reconnaissance des qualifications, d'une revalorisation du travail et d'une politique de l'emploi que nous avons besoin. Il existe des marges de manœuvre qu'il faut investir pour des défis d'avenir comme, par exemple, la maîtrise sociale du numérique, une nouvelle dynamique industrielle ou encore le développement du secteur public.

C'est tout le sens du 9 avril. La Cgt s'engage contre l'austérité et pour le progrès social et économique pour tous.

C'est une étape d'un combat d'intérêt général : tracer des perspectives d'avenir avec le monde du travail.



Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

DR

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Universités

Quelles dotations budgétaires ?

8 Dialogue social

Au bonheur du Medef ?

Droits rechargeables

500 000 chômeurs en attente

9 Rail

La Cgt défend « La voie du service public Sncf »

Europe

Jeunes et mal embauchés

Travailleurs détachés

150 000 euros requis contre Bouygues

10 Syrie

Faisons reculer les ténèbres



MURSEL COBAN / MAXPPP

12 Femmes

Les faux-semblants de l'égalité

Entretien avec Rachel Silvera, économiste et lauréate du prix du meilleur ouvrage sur le monde du travail décerné par le club des élus de CE Le Toit citoyen pour *Un quart en moins*.

14 Techniciens

L'ambition de nouvelles garanties

15 Accords transnationaux

IndustriAll liste ses priorités

Salaires

Plus 20 % chez Walmart

Libertés

Des salariés greffés

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus

E-COMMERCE
Travail, es-tu là ?



GABRIEL SANCHEZ / MAXPPP

Pages 16 à 27 Etre peu et faire beaucoup, c'est l'objectif ! Car la concurrence va devenir féroce dans le secteur de la banque en ligne. Avec à la clé de sérieuses déconvenues pour les salariés impliqués, confrontés à une demande d'abattage peu valorisante.

L'achat en ligne est quant à lui déjà inscrit dans les modes de vie, et continue de progresser, avec l'essor des sites collaboratifs et la création de passerelles entre commerces « en ligne » et « physiques ». Chez Orange, à la Fnac ou à la Sncf, des centaines, voire des milliers d'emplois disparaissent alors que ce type de commerce se développe. Un lien de cause à effet ? Sans doute, mais lequel ? Quels types de défis le e-commerce lance-t-il aux activités, à l'emploi, aux modèles économiques ?

Notre table ronde avec Ghislaine Coinaud, Philippe Coutanceau, Pierre-Michel Muzelle, animée par Martine Hassoun.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options** (mensuel, 10 numéros par an) :

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax : 01 55 82 83 33

Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL



GUILLAUME CLEMENT / MAXPPP

28 Négociations

L'Arrco et l'Agirc en manque de ressources

29 Retraites

Mises au point et idées fausses

30 Lanceurs d'alerte

De si lourds secrets...

31 Fiscalité

McDo, « l'optimisation » au menu

32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous



PHOTOPQR / LE COURRIER PICARD / MAXPPP

33 Chsct

Après la montée en puissance, la disparition ?

34 Travail

Améliorer l'outil, ne pas le casser

droits

35 Fonction publique

Les conditions d'éligibilité à l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat

36 Lanceurs d'alerte

Un droit et un statut à construire d'urgence !

38 Landerneau Exposition

Le spectre du bleu chez Monory

39 Paris Quand l'art de manger a le goût du sacré

40 Exposition

De 1897 à 1906, la Sécession n'a pas cessé c'est sûr



BEVÉDÈRE, VIENNE

platines

43 Le Chant de l'âme Eperdument

Lars Vogt joue Chopin

bouteilles

43 Ajaccio Domaine de la Sorba

lire

44 Les polars DISPARITION Drôle de série noire

45 Les romans PARCOURS Façonner les hommes

46 Transition écologique

Chaînon manquant de l'économie



ROBIN LOZNAK / MAXPPP

48 Atterrés mais mobilisés

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echecs et mots croisés

à prop

Sanofi : quand on aime, on ne compte – vraiment – pas

La seule valeur sûre, c'est le bonheur. La preuve? «*Nous étions très heureux de recruter M. Brandicourt et nous sommes très tristes de le voir partir*», a confié un certain M. Dekkers, Pdg de Bayer. Comme quoi le monde des affaires n'est pas cet univers froid et sans cœur trop souvent décrié par des commentateurs frustrés ou des syndicalistes en mal de buzz. Regretté, le dénommé Brandicourt est, lui, sans regret. Son arrivée à la tête du groupe Sanofi lui vaut en effet un petit chèque cadeau de 2 millions d'euros, plus 2 autres millions s'il décide de rester à son poste une année. Cette belle démonstration d'amitié a immédiatement été la cible d'attaques aussi basses que perfides, certains allant même jusqu'à soupçonner Olivier – Olivier, c'est le prénom de M. Brandicourt – d'être carrément intéressé. Olivier et ses amis ont immédiatement démenti, calculette à l'appui. Sachant qu'il aurait dû toucher 4 millions d'euros en stock-options et autres bonus s'il s'était contenté de rester au sein du directoire de Bayer jusqu'à la fin de 2016, notre chéquier n'a finalement rien gagné de plus que ce qu'il aurait de toute façon gagné, ce qui est bien le moins, non? Une telle attitude devrait être une source d'inspiration pour tous les syndicalistes attachés à la sécurisation des parcours professionnels. Comme il y a toujours des esprits ténébreux et jaloux, quelques ministres ont fait mine de toussoter, arguant que quand même, deux fois 2 millions rien que pour arriver et partir, c'était beaucoup, même pour une multinationale de la pharmachimie. Qu'on se rassure, l'admonestation a été d'une grande légèreté. Madame Ségolène Royal a plaidé pour «*un peu d'autodiscipline dans la décence des comportements*», rappel à l'ordre qui ne manquera pas d'être très efficace.

Deux fois 2 millions rien que pour arriver et partir.

CE SOIR:
PEUR DE L'HELICOPTERE, SUR LA UNE
PEUR DU FN SUR LA DEUX



La remarque de madame Royal est d'autant plus bienvenue qu'elle appartient à un gouvernement qui n'a pas ménagé sa peine en faveur de l'auto-discipline, singulièrement en abaissant de 75 % à 50 % le taux d'imposition de ce type de revenus. Preuve s'il en était besoin que dans un monde où seul compte le bonheur, l'indécence se mesure bien davantage au niveau des comportements qu'à celui du montant des chèques.

Le pain et les jeux : mortelle collision

Florence Arthaud, Camille Muffat et Alexis Vastine vivaient, eux, dans un monde où ni les chèques ni les millions ne se multipliaient dès leur apparition. L'une était fiancée à l'océan, la seconde s'y déplaçait comme un poisson et le troisième n'en finissait pas d'affronter son destin gants aux poings. Ils étaient célèbres, aimés, fameux et démunis. On a dit, on dira qu'ils avaient accepté de participer à *Dropped* pour le fun, la fête, l'esprit d'aventure et le dépassement de soi. On le redira en boucle, parce que cela ajoute une épaisseur à la fois tragique et innocente au drame. Ils étaient aussi rémunérés, en recherche de fonds, qui pour financer une traversée maritime, qui pour vivre, qui pour financer sa présence aux prochains JO... Misère de nos grands sportifs! La collision de deux hélicoptères en Argentine est venue rappeler que la société du spectacle, elle aussi, se nourrit du travail, de son dépassement et de sa notoriété. Quitte à les rabougir en une sorte de culture de réalité-gaming. Le principe de l'émission consistait à exalter les efforts de «gens hors normes par leurs



palmarès» sur un terrain difficile en les abandonnant à leurs seules ressources, tels de modernes Robinson Crusoé. Pour la société Adventure Line Productions (Alp), l'idée était de montrer «des capacités d'adaptation (...) en harmonie avec la nature». Défaillance mécanique, erreur humaine ? Il reviendra à la justice de le dire. D'ici là, nous aurons largement le temps de réfléchir à deux questions : comment a-t-il été possible d'en arriver à ce point d'inversion des valeurs du sport, qui associent le dépassement individuel et l'esprit d'équipe ; comment des figures d'exception, faisant a priori référence, notamment pour des centaines de milliers d'adolescents, en sont-elles venues à inscrire leur notoriété dans une confusion – pour le coup, mortelle – entre spectacle et célébrité, entre argent et médaille d'or, entre le pain et les jeux.

Manuel Valls sur le mode «allô maman bobo»...

C'est fou comme on peut se tromper sur les gens. Manuel Valls, par exemple ; depuis son passage au ministère de l'Intérieur, on se l'imagine plutôt en gros dur qu'en fleur bleue. Peut-être est-ce dû à son activité expulsive du côté des Roms, allez savoir ! Toujours est-il que, finalement, ce garçon a un cœur, une âme, des é-mo-tions, un vrai Souchon, «allô maman bobo»... Tout le monde a pu l'entendre déclarer à qui voulait l'entendre – et même aux autres – qu'il avait peur d'une possible victoire électorale du Front national. On a bien lu : la peur, les chocottes, les miquettes, la chair de poule et le claquement de dents, le tout le cœur sur la main ou le contraire. Ce n'est pas qu'il ait tort d'avoir peur ; quand on lit les professions de foi des candidats frontistes, quand on gratte le mince vernis de la respectabilité affichée, on tombe sur du purulent, de l'ignoble, des taches d'un brun vichy qui anticipe sur la nausée. On peut avoir peur ; le problème, avec Manuel, c'est qu'il nous avait pas habitués ; le problème, c'est que la peur n'écarte pas et n'a jamais écarté le danger ; le problème, c'est qu'il est Premier ministre et, à ce titre, comptable de tout ce qui a pu banaliser les thématiques de ce Front qui l'effraye ; le problème, enfin, c'est que là où il est, il devrait, plutôt que confier ses états d'âme, travailler à redonner une âme à l'Etat. Hors cela, il aura du mal à convaincre que ses confidences ne participent pas d'une sorte de stratégie électorale aussi superficielle qu'improvisée consistant à préparer l'avenir en se désolidarisant d'avance de la défaite annoncée de son gouvernement. Ce qui, quelque part, fait aussi un peu peur... Le courage, qui serait bienvenu, qui est attendu, le courage consisterait à fustiger les idées d'extrême droite côté cour, tout en évitant de les créditer côté jardin. Evidemment, on ne serait plus dans le domaine des é-mo-tions, mais dans celui de la mise en œuvre de politiques très différentes de celles de son gouvernement.

Pierre TARTAKOWSKY

UNIVERSITÉS QUELLES DOTATIONS BUDGÉTAIRES ?

LA SITUATION BUDGÉTAIRE CONDUIT
À SACRIFIER LA DÉMOCRATISATION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR...



JEAN-PIERRE NGUYEN VAN HAI-BARBI / MAXPPP

L'Unef (Union nationale des étudiants de France) a organisé le 5 mars une journée nationale d'action, avec assemblées générales, rassemblements, manifestations dans les campus, pour dénoncer la situation faite aux universités. Le syndicat étudiant rappelle que c'est la mobilisation intersyndicale qui a contraint le gouvernement à abandonner son projet de coupe budgétaire de 70 millions d'euros sur l'enseignement supérieur, mais que 200 millions d'euros doivent être investis d'urgence pour renflouer le budget des établissements en grande difficulté pour équilibrer leur budget, une goutte d'eau au regard des milliards affectés au crédit d'impôt recherche notamment. Pire, le gouvernement n'a pas abandonné l'idée de ponctionner 100 millions d'euros dans les fonds de roulement des universités et tarde à annoncer les dotations budgétaires de l'Etat pour 2015. Pour l'Unef, cette situation budgétaire conduit à sacrifier la démocratisation de l'enseignement supérieur, car elle fragilise tout particulièrement le développement des filières courtes et l'accès pour les meilleurs étudiants issus des bacs technologiques ou professionnels à des passerelles d'accès aux filières longues. Et, plus généralement, elle met en péril la réussite des étudiants en premier cycle, où certaines filières ne peuvent pas être proposées partout et à tous les étudiants qui le souhaiteraient, devenant ainsi trop sélectives. Les moyens manquent aussi pour améliorer les locaux et la qualité de l'accueil des étudiants, et de nombreux campus ont exprimé le ras-le-bol des étudiants, en particulier à Paris. Quant à la communauté universitaire dans son ensemble, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) a exprimé son mécontentement de ne pas voir son avis pris en compte, et la ministre Geneviève Fioraso, partie pour raison de santé, laisse donc à son successeur la gestion d'une situation tendue, où la confiance entre parties semble rompue... Le Cneser demande notamment la compensation des gels et suppressions d'emplois ces dernières années et la création effective des mille emplois statutaires promis dans l'enseignement supérieur et la recherche. V.G.

DIALOGUE SOCIAL AU BONHEUR DU MEDEF?



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

On connaît désormais les grandes lignes du projet de loi sur le dialogue social qui sera présenté fin mars-début avril au Conseil des ministres. Manuel Valls les a dévoilées le 25 février dernier. Première mesure : un regroupement des instances représentatives du personnel. Il s'agirait, d'un côté, d'étendre le principe d'une délégation unique, qui serait étendu aux entreprises de 200 à 299 salariés; de l'autre, de donner dans les entreprises de plus de 300 salariés la possibilité de regrouper les Irp, voire d'instituer une instance unique regroupant les DP, CE et Chsct. Deuxième mesure, l'institution de trois grandes consultations annuelles en lieu et place des dix-sept réunions annuelles d'information-consultation existantes à ce jour. Ces trois rencontres auront trait à « *la situation économique et financière de l'entreprise* », sa « *situation sociale* » et ses « *orientations stratégiques* » et « *leurs conséquences prévisibles pour les salariés* ». Pour les entreprises à établissements multiples, le projet de loi propose que la double consultation, celle des instances centrales et celle des instances locales, ne soit plus systématique. Enfin, suggestion est faite de la création de commissions régionales interprofessionnelles chargées de conseiller les salariés et les chefs d'entreprises des Tpe en matière de droit du travail. Des structures qui n'auront « *aucun droit d'ingérence dans la marche des entreprises* », a assuré le Premier ministre, pas plus qu'un rôle de médiateur en cas de conflit... Si, aussitôt connu, le patronat a salué le projet de réforme gouvernemental, les syndicats, eux, ont été plus divisés. La Cfdt, la Cftc, la Cgc et l'Unsa se déclarant satisfaits, FO et la Cgt dénonçant, elles, un ensemble qui ressemble à s'y méprendre « *à ce qu'avait proposé le Medef* » lors des dernières négociations. Espérant le débat non clos, la Confédération a réitéré ses propositions pour une amélioration de la qualité et de l'efficacité du dialogue social dans les petites et dans les grandes entreprises. Et, pour commencer, le renforcement du poids et de la légitimité des Chsct et la mise en place de comités interentreprises pour mieux prendre en compte les salariés de la sous-traitance. M.H.

DROITS RECHARGEABLES 500 000 CHÔMEURS EN ATTENTE

Le patronat et les syndicats se sont réunis à nouveau le 18 mars afin de trouver une solution pour réintégrer dans leurs droits ces dizaines de milliers de demandeurs d'emploi lésés par le nouveau système des droits rechargeables. Le problème est simple. Selon les règles fixées par ce nouveau dispositif, lorsqu'un salarié perd son emploi, il doit d'abord épuiser ses anciens droits à indemnisation avant de faire valoir ses nouveaux droits. Le système est favorable si les droits anciens sont supérieurs ou égaux aux nouveaux. Il se transforme en cauchemar si l'inverse se présente. Sous la pression de la Cgt, l'ensemble des organisations syndicales réclament désormais une révision du dispositif afin de reconnaître à tous les demandeurs d'emploi la possibilité d'opter pour une indemnisation la plus élevée possible. Le patronat ne s'y oppose pas. Mais à condition que cela se fasse à budget constant, martèle-t-il. Et la meilleure façon pour lui d'y parvenir est de limiter au maximum le nombre de personnes éligibles à une réforme du dispositif, à 30 000 au lieu des 500 000 estimées par les services statistiques de l'Unédic en juin 2014. Inacceptable, pour la Cgt-chômeurs, qui, le 3 mars, a occupé plus de trente-cinq agences Pôle emploi pour réclamer une modification de la réglementation des droits rechargeables au bénéfice de tous les demandeurs d'emploi touchés. M.H.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

8,5%

ÉGALITÉ SALARIALE: L'ÉCART SE RESSERRE CHEZ LES CADRES

c'est en moyenne l'écart de salaire qui demeure entre les femmes et les hommes cadres, à profil comparable, d'après une étude de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) publiée début mars. Mais quand l'étude prend en compte l'ensemble des cadres, l'écart hommes-femmes reste plus important, de 18,6% en moyenne, un écart s'expliquant « *par le fait que les femmes cadres sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins et occupent moins souvent des postes à responsabilité ou des postes mieux valorisés financièrement* ». L'écart le plus faible (4,2%) concerne d'ailleurs les moins de 30 ans. Le nombre de personnes encadrées implique également un meilleur salaire, même si, dans les mêmes conditions, les hommes gagnent encore 7,4% de plus que les femmes.

RAIL

LA CGT DÉFEND "LA VOIE DU SERVICE PUBLIC SNCF"



PATRICK BLANCHARD / MAXPPP

Le 9 mars, la Cgt organisait une nouvelle journée de grève contre la réforme ferroviaire votée en août dernier, la direction ayant décidé (unilatéralement) de tenir un comité central d'entreprise extraordinaire le 10 mars, avec pour ordre du jour la mise en œuvre de cette réforme. La fédération Cgt des cheminots s'en réjouit, ce Cce a rendu un avis négatif contre la réforme, avec treize voix contre (Cgt, Sud-Rail) et 6 abstentions (Unsa, Cfdt), ce qui a pour effet de bloquer un certain nombre de négociations programmées dans le cadre de sa mise en œuvre, par exemple pour harmoniser les statuts et les accords collectifs de la Sncf et de Réseau ferré de France, à nouveau regroupés, réorganiser les élections professionnelles, discuter des modalités de recrutements, organiser le travail et le temps de travail, etc. « La Cgt a toujours été favorable à une réforme pour gommer les dysfonctionnements du système ferroviaire, exacerbés par la création de Réseau ferré de France en 1997. Elle a même mis en débat les cheminots et présenté son propre projet, "La voie du service public Sncf" », souhaitant que ses propositions servent d'appui à de véritables négociations pour une réforme ferroviaire portée par l'adhésion de tous les acteurs impliqués, et dans l'intérêt de tous, y compris des usagers. Le cabinet Degest mandaté par le comité central d'entreprise a notamment estimé que l'injonction à économiser 1,5 milliard d'euros et les plans stratégiques d'ores et déjà annoncés (« Excellence 2020 », « Réseau 2020 ») pourraient se solder par la suppression de quelque 10 000 équivalents temps plein d'ici 2020, du fait notamment de la diminution de l'offre ferroviaire en transport régional ou de la suppression de lignes passagers et fret, sans pour autant réellement engager l'entreprise dans une dynamique qui lui permettrait de sortir de ses problèmes de financement et de son endettement (45 milliards d'euros fin 2014). Et si la direction assure vouloir recruter pour assurer la croissance de ses activités, il n'en demeure pas moins que depuis 2003, elle a perdu 25 000 postes en ne remplaçant pas une partie des départs à la retraite. Les cheminots entendent donc poursuivre leur mobilisation sur tout le territoire pour empêcher la mise en œuvre de cette réforme telle que l'envisage la direction, et faire à nouveau entendre leur voix lors de la journée interprofessionnelle d'action du 9 avril. V.G.

EUROPE JEUNES ET MAL EMBAUCHÉS

« Chômage et mauvaise qualité des emplois ont évolué de concert, si bien qu'aucun pays n'a connu une baisse du chômage au prix d'une dégradation de la qualité de l'emploi » : selon une étude du Céreq sur la détérioration des conditions d'embauche des 15-24 ans en Europe sur la période 2006-2012, ce n'est pas parce que les conditions d'embauche, en particulier celles des jeunes, se sont dégradées que le chômage a baissé. Ils se voient ainsi de plus en plus souvent proposer le déclassement et la précarité – temps partiel contraint, emploi ne correspondant pas à leur qualification ou sous-payé, etc. – comme alternative au chômage. Les disparités sont fortes (52,9 % de jeunes chômeurs en Grèce, 55,3 % en Espagne, 23,9 % en France, mais seulement 8 % en Allemagne ou 9,5 % aux Pays-Bas) et la crise amplifie l'échec de la stratégie de Lisbonne de 2000 (promouvoir les politiques éducatives pour créer des emplois nombreux et de qualité). De 2006 à 2012, le chômage des jeunes a globalement augmenté de près de 6 points, soit deux fois plus que l'ensemble des actifs : l'enquête semble montrer que la « qualité de l'emploi » est liée à la quantité, se dégradant avec l'augmentation du chômage – parce que les travailleurs ne sont pas en position de force pour négocier de bonnes conditions d'embauche et que les emplois disponibles sont de toute façon de moins bonne qualité. *Bref du Céreq*, n° 332, février 2015, <www.cereq.fr>. V.G.



JEAN-YVES DESFOUX / MAXPPP

TRAVAILLEURS DÉTACHÉS 150 000 EUROS REQUIS CONTRE BOUYGUES

A l'issue de quatre jours d'audience, le procureur du tribunal de Cherbourg a requis, vendredi 13 mars, une amende de 150 000 euros à l'encontre de Bouygues, jugé, avec quatre autres entreprises, pour travail dissimulé, délit de prêt illicite de main-d'œuvre, emploi de travailleurs étrangers sans titre et délit de marchandage sur le chantier du réacteur nucléaire Epr de Flamanville. La peine maximale de 225 000 euros d'amende a été requise contre la société d'intérim chypriote fantôme Atlanco, assortie d'une interdiction d'exercer sur le territoire français. L'affaire, symbole des détournements du Code du travail qui accompagnent trop souvent le recours aux travailleurs détachés, traîne depuis 2007, année au cours de laquelle l'UD-Cgt de la Manche a commencé à dénoncer les conditions de travail, d'hébergement et d'exploitation de 460 ouvriers polonais et roumains employés sur le site. Le jugement a été mis en délibéré au 9 juin. M.H.

SYRIE:

En quatre années de conflit, près de neuf lumières sur dix en Syrie se sont éteintes. Ce chiffre a été révélé par une coalition mondiale d'organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme.



DANS UN PAYS QUI S'EFFONDRE

Cette estimation, qui résulte d'une étude satellitaire réalisée par des chercheurs de l'université de Wuhan en Chine, donne la mesure de l'effroyable dégradation des conditions de vie de la population dans un pays qui s'effondre. Encore cette estimation est-elle globale ; dans les zones les plus affectées, comme celle d'Alep, 97 % des lumières ont disparu. La province de Damas et celle de Quneitra, près de la frontière israélienne, font figure d'exception avec la disparition de respectivement 35 % et 47 % des lumières.

FAISONS RECULER LES TÉNÉBRES

RALLUMER LES LUMIÈRES

« Les Syriens sont plongés dans une obscurité insoutenable : plus d'hôpitaux, plus d'écoles, plus d'administration. Comment vivre dans de telles conditions ? »

a déclaré Karim Lahidji, président de la Fédération internationale des droits de l'homme, en lançant un appel à la solidarité de la communauté internationale. La coalition #WithSyria a lancé une pétition mondiale sur Withsyria.com pour appeler les dirigeants du monde entier à « rallumer la lumière en Syrie ».

OUVRIRE LA PORTE AUX RÉFUGIÉS

Amnesty International France a déploré que « le monde détourne les yeux des millions de réfugiés syriens laissés sans soutien, sans espoir, alors que le Haut Commissariat aux réfugiés a appelé les Etats à accueillir, d'ici la fin 2016, 380 000 personnes en situation très vulnérable ». En 2013, François Hollande s'est engagé à en accueillir 500. La France doit s'engager davantage et affirmer, autant par les discours que par les actes, sa solidarité avec les réfugiés syriens afin de rallumer la lueur de leur espoir.

FEMMES, LES FAUX-



DR

ENTRETIEN AVEC

RACHEL SILVERA

ÉCONOMISTE ET LAURÉATE DU
PRIX DU MEILLEUR OUVRAGE SUR
LE MONDE DU TRAVAIL DÉCERNÉ
PAR LE CLUB DES ÉLUS DE COMITÉS
D'ENTREPRISE "LE TOIT CITOYEN"
POUR UN QUART EN MOINS.

**Même dans
des métiers
à dominante
féminine,
on constate
que les hommes
obtiennent
plus rapidement
des postes
à plein temps
et progressent
nettement mieux
à qualification
comparable.**

Le salaire des femmes n'atteint pas les trois quarts de celui des hommes. Comment un tel écart peut-il persister dans une société où le fait que les femmes travaillent semble acquis ? Par quels moyens y mettre un terme ? Réponse avec des femmes et des décisions de justice...

– **Options :** *Vous montrez dans votre livre que, bien au-delà de ce qui est souvent avancé, le salaire des femmes est amputé de plus d'un quart par rapport à celui des hommes. Comment établissez-vous cette comparaison ?*

– **Rachel Silvera :** C'est un chiffre qui peut surprendre car on entend souvent citer des différences moindres, autour de 10 % à postes et expériences équivalents. Dans les accords d'entreprise encore peu nombreux (34 %) qui traitent de l'égalité des rémunérations, les écarts sont même réduits à quelques points et la récente étude de l'Apec sur le salaire des cadres annonce un écart de 8,5 % à poste égal. C'est une question – entre autres – de méthode de calcul. Dans ce genre d'études, on compare les salaires à un temps *t*, or c'est sur l'ensemble du parcours professionnel que l'on voit l'écart se creuser. Les inégalités de salaire ne se voient pas sur un instantané mais s'inscrivent dans le déroulement d'un film, et même d'un film en 3D si l'on approfondit suffisamment le descriptif des emplois pour pouvoir les comparer. En début de carrière, à un même poste, il n'y a pas vraiment de différence, mais on se rend compte en déroulant les parcours professionnels que les femmes ne bénéficient pas de la même progression que les hommes et qu'elles n'occupent pas les mêmes postes. Entre le salaire moyen des femmes et le salaire moyen des hommes en France, il y a bien une différence de 27 %.

– *Comment se creuse le fossé entre les hommes et les femmes au cours de leurs parcours professionnels et comment l'évaluer ?*

– Le « soupçon de maternité » constitue un obstacle majeur à la mobilité des femmes, même quand elles n'interrompent pas

leur carrière pour raisons familiales et bien que la loi sur l'égalité salariale de 2006 prévoit d'attribuer les mêmes avancements aux femmes de retour dans l'entreprise après un congé maternité qu'à leurs collègues. Il y a par ailleurs une persistance des modèles anciens d'un salaire féminin « d'appoint », notion qui a figuré dans les conventions collectives jusqu'en 1950, alors que les hommes feraient vivre le foyer. Ainsi, même dans des métiers à dominante féminine, on constate que les hommes obtiennent plus rapidement des postes à plein temps et progressent nettement mieux à qualification comparable. Une des premières femmes à avoir gagné son procès pour discrimination s'était rendu compte que quinze ans après avoir été embauchée, tous les hommes qui figuraient sur la photo des embauchés de sa promotion étaient passés cadres et pas les femmes... La méthode qui sert à évaluer les écarts de carrière pour les femmes est la même que celle utilisée face aux discriminations syndicales, c'est la méthode de François Clerc dite de « triangulation » qui prend en compte la durée de la discrimination et l'écart de la rémunération à partir d'éléments portant sur un panel de salariés embauchés à la même période. Cela nécessite une véritable enquête mais toutes ces données sont en possession des employeurs qui ont l'obligation légale de suivre le temps de passage des salariés d'un échelon à un autre et de réduire les inégalités, mais ne le font pas. Il faudrait faire appliquer la loi.

– *Vous montrez une forte différence entre les métiers mais aussi dans les représentations du travail en fonction du genre.*

– Il y a très peu de métiers réellement mixtes et dans lesquels on dénombre autant d'hommes que de femmes, 17 % seulement. Pour parvenir à un réel

SEMBLANTS DE L'ÉGALITÉ

équilibre, il faudrait que la moitié des hommes et des femmes changent de type de métier, mais les stéréotypes ont la vie dure. Les métiers à dominante masculine sont plus faciles à évaluer, ils se situent du côté de la réalisation et sont nettement plus valorisés. Les métiers à dominante féminine se situent plus souvent dans les services, et mieux on les fait, moins cela se voit. C'est ce qu'on appelle les savoir-faire discrets. L'exemple de l'infirmière de bloc opératoire qui anticipe les besoins du chirurgien en préparant les instruments sans qu'il lui demande est assez parlant, comme celui du ménage dont on ne parle que quand il est mal fait. Il est très difficile d'évaluer ces savoir-faire discrets et donc de les rémunérer. Enfin, le travail du week-end est plus banalisé et moins compensé financièrement dans les postes à dominante féminine (santé, distribution), alors qu'il y a eu un rapport de force pour mieux reconnaître la pénibilité sur les emplois à prédominance masculine.

– Vous défendez la notion de « travail de valeur égale ». Comment évalue-t-on la valeur du travail dans des emplois différents ?

– Il est très difficile de trouver des emplois « égaux » dans une entreprise, c'est pourquoi on parle plutôt de postes « de valeur égale ». Définir la valeur du travail n'est pas simple mais il faut trouver des processus pour y parvenir. Les juges le font en se servant de la loi. Ils font une enquête de terrain, décortiquent les tâches, regardent les horaires, l'ancienneté. Ils apprécient la valeur du travail en faisant une analyse précise des fonctions réellement exercées. Il faudrait le faire pour les métiers un par un, déconstruire les méthodes de classification actuelles. C'est lent et complexe, il faudra des années de négociation et des audits extérieurs aux entreprises. Il faut que les syndicats s'emparent de cette renégociation des classifications, c'est le chantier des prochaines années.

– Dans les fonctions cadres, comment se fait cette répartition entre hommes et femmes ?

– La catégorie « cadre » englobe une réalité très large, mais on peut faire plusieurs constats. Il y a une répartition de genre

entre les postes de cadres fonctionnels, plutôt dévolus aux femmes, et les postes hiérarchiques, occupés plus souvent par des hommes. La différence est marquée aussi entre les emplois de « cœur de métier » à dominante masculine qui correspondent à l'activité principale de l'entreprise, et les emplois supports qui agissent de façon indirecte (ressources humaines, communication, relations publiques...) et où l'on trouve plus de

Selon le Défenseur des droits, seuls 3,3 % des saisines relatives au travail concernent des discriminations salariales en raison du sexe.

Les exemples que je cite montrent que la reconnaissance est possible et la jurisprudence qui se constitue peu à peu est un atout pour l'ensemble des femmes.

femmes. Dans les représentations, on reste sur des modèles industriels, avec au cœur de l'entreprise une activité concrète, technique, dans le « dur », et en périphérie des emplois supports jugés improductifs. Quand elles sont sur des créneaux de cœur de métier, les femmes ne vont pas être pénalisées dans un premier temps, mais on va constater cependant un écart sur l'ensemble de leur carrière. Pour être payé, il faut être dans ce cœur de métier et/ou pouvoir chiffrer sa contribution, et/ou encadrer de façon formelle. Les femmes ont généralement tout faux. Pour revenir à la dernière étude de l'Apec, celle-ci ne reflète pas la réalité dans la mesure où elle ne prend pas en compte les primes. Cette part variable est plus importante chez les cadres, elle croît avec le niveau hiérarchique et peut constituer la moitié du revenu. Les critères d'attribution des primes des cadres restent souvent obscurs, on constate simplement que les femmes en ont moins. Au final, plus on monte dans la hiérarchie, moins on trouve de femmes et plus les écarts de salaire entre femmes et hommes sont grands.

– Vous souhaitez que ce livre soit un outil pour les femmes. De quelle façon ?

– Il s'agit de faire prendre conscience aux femmes, et aux hommes aussi, d'une réalité qui est masquée par des analyses « à poste égal » qui ne correspondent pas à ce que vivent les femmes quand elles touchent leur salaire et de mettre en évidence la persistance de représentations archaïques du travail en fonction du genre. J'aimerais que les lectrices des magazines féminins me lisent, je voudrais faire savoir que ce n'est pas une situation normale et qu'il est possible de changer les choses. L'exemple des femmes que j'ai rencontrées pour mon étude le montre, mais elles sont très rares à saisir la justice. Selon le Défenseur des droits, seuls 3,3 % des saisines relatives au travail concernent des discriminations salariales en raison du sexe. Les exemples que je cite montrent que la reconnaissance est possible et la jurisprudence qui se constitue peu à peu est un atout pour l'ensemble des femmes.

Propos recueillis par Pascale PISANI

Des professions
qui, tout en
représentant
27 % du salariat
français, sont
encore aujourd'hui
caractérisées
par « défaut » :
ni ouvriers
ni cadres.



ÉDOUARD BRIDE / MAXPPP

TECHNICIENS L'AMBITION DE NOUVELLES GARANTIES

ÉLABORÉ PAR LE PÔLE « PROFESSIONS TECHNICIENNES ET INTERMÉDIAIRES »
DE L'UGICT-CGT, UN DOCUMENT REVENDICATIF PROPOSE
UN CADRE VISANT À LA CRÉATION D'UN STATUT POUR CES PROFESSIONS.

A Lestrem dans le Pas-de-Calais, à quelques kilomètres de Béthune, l'entreprise Roquette compte quelque trois mille salariés, travaillant dans la transformation de matières premières végétales. Parmi eux : 1 300 ouvriers et employés, environ 1 000 techniciens et agents de maîtrise et 550 cadres. C'est dans cette entreprise du secteur de la chimie que, le 12 mars dernier, une initiative a réuni le syndicat Cgt, l'Ugict de la fédération de la chimie et l'Ugict-Cgt pour ouvrir le dialogue avec les techniciens du site : « Autant l'audience de la Cgt est réelle auprès des ouvriers et des employés, autant notre représentativité dans cette catégorie, pas facile d'accès, est trop faible, explique Franck Gruson, délégué syndical central Cgt. Nous avons ainsi voulu créer un lien avec eux, sur la base de leurs aspirations. » Point fort de cette initiative : la distribution, au moment de l'embauche, d'un document de quatre pages sur les pro-

fessions techniques^(*), élaboré depuis plusieurs mois par le pôle Ugict des « professions techniques et intermédiaires ». animateur du pôle, Christian Delboé en définit ainsi l'ambition : « Il s'agit de mettre en débat des propositions visant à la création d'un statut des professions techniques reconnu dans le Code du travail et les trois fonctions publiques. » Il faut dire en effet que ces professions, tout en représentant 27 % du salariat français, sont encore aujourd'hui caractérisées par « défaut » : ni ouvriers ni cadres. Dans une entreprise, ils seront reconnus éventuellement à un niveau « agent de maîtrise » dans la grille de classification ; dans une autre entreprise, ils feront partie des employés. Or « cette absence d'identification joue contre l'ensemble des salariés,

(*) Tiré à 25 000 exemplaires, ce document est aussi disponible sur le site de l'Ugict-Cgt : <www.ugict.cgt.fr>, dossier « kit de représentativité », puis « supports ».

Sondage

- Seulement 33 % des sondés s'estiment reconnus dans leur travail ; ce sentiment s'est dégradé de dix points depuis mars 2009.
- 58 % des sondés sont insatisfaits de leur rémunération, au regard de leur temps de travail réel ; 59 % vis-à-vis de leur qualification ; 61 % vis-à-vis de leurs responsabilités.
- Le taux d'insatisfaction sur le niveau de rémunération atteint 68 % au regard de la charge de travail ; il grimpe à 73 % s'il est relié à l'implication dans le travail.
- La possibilité d'évolution professionnelle n'est effective que pour 43 % des sondés.
- Les techniciens sont 33 % à vouloir rester dans la même filière, 46 % espèrent passer « cadres », 21 % ne savent pas.

Sondage Ugict-Cgt/Viavoice de mai 2014
sur les opinions et attentes des techniciens.

permettant au patronat de «classer» les techniciens selon ses propres critères, sans garantie collective», explique les auteurs du document.

Un document qui invite à un renversement de perspective. En caractérisant, en particulier, ce qui fonde l'existence même de ces professions dans la hiérarchie de l'entreprise. Cela passe par une définition qui ne soit pas «par défaut», à savoir: «Un salarié apte à maîtriser et à mettre en œuvre, de manière autonome, une technique complexe, sociale, juridique, paramédicale, industrielle, commerciale.» Cela passe, simultanément, par une identification des éléments qui les unifient: l'autonomie dans le travail, comme l'indique la définition, mais aussi des responsabilités élevées, un attachement au sens du travail, dans un contexte d'élévation du niveau des qualifications (bac+2 au moins, voire, de plus en plus, licences ou masters professionnels).

Pour de réelles perspectives de carrière

Le statut, souligne Christian Delboé, permettrait ainsi de «garantir la reconnaissance de la qualification, quel que soit le parcours des salariés techniciens», dans le privé comme dans le secteur public. Un sondage Viavoice, réalisé pour l'Ugict-Cgt à l'occasion de son dernier congrès, a d'ailleurs montré qu'une majorité (56 %) avait le sentiment de ne pas être reconnue dans son travail (voir encadré).

Le document revendicatif préparé par le pôle de l'Ugict fait ainsi une série de propositions couvrant l'intégralité de la carrière de ces salariés: reconnaissance de la qualification, notamment au moment de l'embauche, et sa traduction en termes de salaire et de reconnaissance de l'expérience professionnelle avec des réelles perspectives de carrière... Si l'évolution vers le statut de cadre doit rester une possibilité de promotion des techniciens, «une carrière au sein même de la filière doit exister»: en cas d'absence de formation, la progression du niveau de qualification à l'issue de vingt ans d'expérience doit être garantie. A cela s'ajoute l'ambition de l'égalité professionnelle qui implique, notamment, une reconnaissance «égali-taire des diplômes de niveau équivalent, quelle que soit la filière professionnelle». Au sein de l'entreprise Roquette, «le travail de terrain en direction des techniciens, en lien avec l'Ugict, va se poursuivre», souligne Franck Gruson. «Il faut que toute la Cgt puisse se saisir de ce travail, poursuit Christian Delboé, pour aller à la rencontre des techniciens et construire, avec eux, leurs revendications.»

Christine LABBE

ACCORDS TRANSNATIONAUX INDUSTRIALL LISTE SES PRIORITÉS

La Fédération syndicale internationale IndustriAll vient de présenter de nouvelles lignes directrices pour la négociation d'accords cadres mondiaux. Au rang des priorités, elle fixe la nécessité que tout accord international couvre l'ensemble des salariés du groupe concerné, quel que soit le pays dans lequel celui-ci est implanté. Elle réclame aussi que les salariés des fournisseurs et les salariés des entreprises sous-traitantes soient également couverts. Autre demande faite par l'organisation: que l'entreprise signataire s'engage à traiter les syndicats de manière positive et s'interdise toute pratique antisyndicale. Enfin, c'est l'inscription explicite des droits énoncés dans les conventions de l'Oit qu'elle entend faire inscrire désormais dans les accords transnationaux. Ceux relatifs à la liberté syndicale et la négociation collective (conventions 87 et 98), à la discrimination (conventions 100 et 111), au travail forcé (conventions 29 et 105) et enfin au travail des enfants (conventions 138 et 182). Pour plus d'information, aller sur: <www.industriall-union.org/fr/industriall-met-la-barre-plus-haut-pour-les-accords-mondiaux>.

SALAIRES PLUS 20% CHEZ WALMART

Le géant américain de la distribution Walmart a décidé, jeudi 19 février, d'augmenter le salaire minimum dans l'entreprise. A partir du mois d'avril, environ 500 000 des 1,3 million de salariés de Walmart aux Etats-Unis verront leur salaire passer de 7,5 à 9 dollars de l'heure. Et, promet la multinationale, à compter du 1^{er} février 2016, ce salaire horaire sera «au moins» de 10 dollars de l'heure. La raison de ce geste n'est pas seulement à chercher dans le débat qui bat son plein outre-Atlantique sur la flambée des inégalités – en 2007, Walmart réalisait, pour chaque

employé, 183 500 dollars de chiffre d'affaires et 5 938 dollars de bénéfice, et, en 2014, ces chiffres avaient progressé respectivement de 18 % et 24 % sans que les salariés n'en profitent. Cette décision s'explique aussi par la reprise économique qui rend les recrutements plus difficiles. Ikea et Gap ont déjà augmenté leur salaire minimum horaire. La compagnie d'assurance santé Aetna vient d'annoncer qu'en avril, chez elle, il atteindrait 16 dollars.



LIBERTÉS DES SALARIÉS GREFFÉS

Du passé, les badges, les cartes, les clés et les codes... Epicenter, la société gestionnaire d'un immeuble de bureau à Stockholm, propose aux personnes volontaires qui y travaillent de se faire greffer dans la main une puce Rfid qui leur permettra de se faire identifier par radiofréquence. Cette puce, qui est censée leur faciliter la vie, leur permettra de passer facilement les portiques de sécurité et d'accéder sans code aux photocopies du complexe. Elle leur assurera aussi un paiement automatique à la cafétéria. Des «avantages» auxquels déjà 450 employés sur les 700 employés présents sur le site ont accepté de recourir. Ce n'est qu'un début, ajoute Epicenter. Pour la société, il est vrai, l'expérience est un argument marketing. Elle doit permettre, espère-t-elle, de rendre le centre le plus attractif possible «aux entreprises numériques de pointe à forte croissance et aux entreprises innovantes».

Travail es-tu là ?

Banque moderne, vieilles recettes...

Etre peu et faire beaucoup, c'est l'objectif ! Si la banque en ligne ne représente que 3 % du total des comptes et 5 % des stocks d'encours, les banques historiques font tout pour se positionner ou au moins afficher une vitrine, dans un secteur où la concurrence va devenir féroce. Avec à la clé de sérieuses déconvenues pour les salariés impliqués, qui se mesurent au nombre de mutations demandées par les conseillers confrontés à une demande d'abattage peu valorisante voire dédaignée par leur hiérarchie...

Une explosion sans avenir ?

L'achat en ligne est aujourd'hui bel et bien inscrit dans les modes de vie, intéresse toutes les classes d'âge et se caractérise par un usage régulier : plus de la moitié des personnes concernées effectuent en effet au moins un achat par mois, pour une dépense annuelle moyenne qui s'élève à 1 625 euros. Avec le développement des sites collaboratifs, les créations de passerelles entre commerces « en ligne » et commerces « physiques », les ventes en ligne continuent de progresser et pourraient représenter, en 2020, 20 % du commerce de détail.

L'emploi au défi du e-commerce

Chez Orange, à la Fnac ou à la Sncf, des centaines, voire des milliers d'emplois disparaissent alors que le commerce se développe sur Internet. Un lien de cause à effet ? Sans doute, mais lequel exactement ? Quels types de défis le e-commerce lance-t-il aux activités, à l'emploi, aux modèles économiques ? Notre table ronde avec Ghislaine Coinaud, membre du conseil d'administration d'Orange ; Philippe Coutanceau, délégué syndical Cgt à la Fnac SA ; Pierre-Michel Muzelle, secrétaire du collectif technique national Cgt d'exploitation de la Sncf ; animée par Martine Hassoun, pour *Options*.

GABRIEL SANCHEZ / MAXPPP



SOMMAIRE

« HELLO BANK! »,
GOODBYE CONSEIL BANCAIRE
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE
DE JACQUES SCHOMBOURGER
LE E-COMMERCE
REFERA-T-IL LA VILLE ?
PAGE 21

DÉCRYPTAGE
LE PAYSAGE MOUVANT
DES VENTES EN LIGNE
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



« Hello bank! », goodbye conseil bancaire

Un nouveau compte sur trois est désormais ouvert directement en ligne et la fréquentation des agences a chuté de 30 % en cinq ans.

Depuis juin 2013, la Bnp Paribas, comme toutes les grandes banques de réseau traditionnelles, dispose de sa banque directe entièrement digitale, « Hello bank! ». A grand renfort de marketing (80 millions d'euros de publicité rien que pour le lancement), elle tente de capter une nouvelle clientèle supposée jeune, à l'aise avec les technologies et désireuse de gérer ses revenus en toute autonomie. Les chiffres dont disposent les banques semblent confirmer que la formule répond à une demande : un nouveau compte sur trois est désormais ouvert directement en ligne et la fréquentation des agences a chuté de 30 % en cinq ans, les clients ayant dans le même temps multiplié par trois le nombre de leurs opérations à distance (par smartphone, tablette, ordinateur). Pour l'heure, Hello bank! vient à peine de franchir les 100 000 comptes ouverts fin 2014, un cap relativement modeste (la Bnp compte 7 millions de clients) pourtant passé au forceps : « La direction voulait à tout

prix annoncer ce résultat. Autant dire que nous avons été encouragés à faire du chiffre, donc à ne pas être trop regardants sur la conformité de certains dossiers avec les conditions d'ouverture de comptes », explique Valérie Poiroux, chargée de fonction administrative au pôle acquisition, qui valide les dossiers. Elle participe au développement de la filiale depuis son lancement, et travaille avec l'ensemble de l'effectif, limité à 70-80 personnes en tout, sur une même plateforme, porte de la Villette à Paris : Hello bank! compte aussi une « Hello team » qui démarché les clients sur des produits spécifiques et une équipe 2.0 qui « chatte » en direct sur des questions filtrées. La demande d'ouverture de compte se fait en quelques clics, et les dossiers sont validés au pas de charge. Il suffit de justifier de 1 200 euros de revenus mensuels ou de faire un versement de 5 000 euros à l'ouverture du compte. « Même si on sait que les dossiers vont nous revenir, faute d'avoir été examinés minutieusement. Les inté- ...

«Hello bank», goodbye conseil bancaire

... *rimaires et les alternants embauchés dans le service, plus nombreux que les titulaires, que nous formons sur le tas, sont cités en exemple par nos managers parce qu'ils sont plus productifs que nous: ils valident près de 30 dossiers quand un examen minutieux ne devrait pas permettre de valider plus de 20 dossiers en une journée...*»

Des clients sélectionnés qui profitent d'effets d'aubaine

Etre peu et faire beaucoup, c'est comme ça. Car même si la banque en ligne ne représente pour l'instant que 3 % du total des comptes et 5 % des stocks d'encours, les banques historiques font tout pour se positionner ou au moins afficher une vitrine, dans un secteur où la concurrence va devenir féroce. Les acteurs principaux: Boursorama (Société générale) revendique 600 000 clients et un bond de +28 % en 2014, Fortuneo (Crédit mutuel), 310 000 comptes, et la néerlandaise Ing, qui devrait approcher le million avant la fin de l'année. Le marché peut paraître encore marginal, mais la panique est générale face à des pure-players du Net (Google, Apple, Paypal, Amazon, Square) qui rêvent de s'imposer sur les produits bancaires et les assurances. Tout est donc permis pour attirer le client potentiel. Hello bank!, comme ses concurrents, offre d'emblée une carte bleue gratuite à vie et un versement d'accueil de 80 euros. Lors de campagnes ponctuelles, elle noue des partenariats commerciaux, comme c'est le cas actuellement

La panique est générale face à des pure-players du Net (Google, Apple, Paypal, Amazon, Square) qui rêvent de s'imposer sur les produits bancaires et les assurances.

avec une offre supplémentaire de 80 euros de chèques cadeaux Vente-privée pour tout nouveau compte souscrit.

Ces cadeaux non négligeables pourraient suffire à drainer beaucoup plus de clients. Mais rares sont ceux dont c'est le compte principal, les clients Hello bank!, plutôt «multibancarisés», profitant d'un effet d'aubaine en ouvrant un compte en ligne, mais conservant d'autres comptes, et donc la possibilité de disposer de contacts et de conseils personnalisés avec un conseiller financier attitré qu'ils peuvent rencontrer. «La Bnp a transféré sur Hello bank! certains comptes sans mouvements ou peu rémunérateurs, sans en prévenir les titulaires: une grande partie d'entre eux a aussitôt exigé le rétablissement de son compte classique et le droit à un contact humain avec un conseiller!», raconte Pascal Fage, représentant Cgt au comité d'établissement des agences parisiennes.

Service low-cost: la fin des métiers de la banque?

Rien n'indique d'ailleurs qu'elle cherche à gagner de l'argent à court terme avec Hello bank!, même si certains services bancaires attachés à ces comptes s'avèrent souvent plus coûteux. Pour leur part, les salariés de la Bnp Paribas éclairent la stratégie de leur banque sous un autre jour. Ils estiment que leur entreprise prend prétexte du développement des nouvelles technologies pour restructurer son réseau, automatiser le maximum d'opérations et au final faire des économies sur le coût du travail. Tout d'abord, les nouvelles entités créées grâce à l'émergence des Tic – c'est aussi vrai pour la «Net agence» de la Bnp, qui fonctionne comme une agence, avec un conseiller attitré mais seulement joignable par mail, téléphone ou visioconférence – sont des structures low-cost du point de vue de l'emploi, des conditions de travail, du contenu et de la reconnaissance du travail. A Hello bank!, c'est la déconvenue pour ceux comme Valérie, qui a accepté le poste avec enthousiasme après plus de vingt ans au poste de conseillère financière, parce qu'elle ne se reconnaissait plus dans l'évolution d'un métier où on lui demandait de vendre des mobiles, des voitures, des voyages et plus tellement du conseil bancaire ou financier: «Aujourd'hui, la plupart des conseillers présents en 2013 ont demandé leur mutation, et j'ai demandé moi aussi un nouveau poste. On nous demande juste de faire de l'abattage, au plus vite, un travail répétitif, peu valorisant et même considéré avec un certain dédain par la hiérarchie. On n'est même pas écoutés quand on évoque ce qu'il faudrait faire pour faire du bon travail.»

Hanane Mohaddab-Eddine confirme, même si elle vient de la Net agence où les conditions de travail – en plateforme téléphonique, ce qui lui a causé de graves problèmes acoustiques – n'étaient guère meilleures: «J'ai été affectée d'office à Hello bank!, mais j'attends une autre



JAGADEESH NV / MAXPPP



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

Le conseil financier personnalisé sur les produits complexes reste plébiscité par les clients : pourquoi ne serait-il réservé qu'à certains d'entre eux ?

affectation car ici, on est au sommet du travail à la chaîne, sans contact avec le client, jouant avec la gestion du risque. On accepte les gens dans des conditions parfois olé olé : récemment une facture de cantine a été validée comme justificatif de domicile ! Nos clients ont des primes d'accueil mais nous, pour les 100 000 clients, on a juste eu droit à un pot avec champagne low-cost et chips !»

«Hello bank ! fonctionne avec une majorité de salariés intérimaires et alternants, en particulier sur les horaires 17 heures-22 heures en semaine, des "conseillers" interchangeables pourtant recrutés à bac+4 ou bac+5 et mal payés, qui doivent en référer à leurs collègues plus expérimentés en cas de besoin, poursuit Evelyne Maillard, déléguée syndicale Ugict. Ils sont pressés comme des citrons puis s'en vont, car on ne leur offre aucune perspective d'embauche et encore moins de carrière, et la banque a bien du mal à recruter sur ces postes. C'est une vision très appauvrie de notre métier, alors que le conseil financier personnalisé sur les produits

complexes reste plébiscité par les clients : pourquoi ne serait-il réservé qu'à certains d'entre eux ?»

Comme le souligne Bruno Ketzinger, secrétaire général de l'Ugict-Cgt Ile-de-France et filiales de la Bnp, la révolution digitale telle qu'elle est orchestrée a des effets pervers pour les clients comme pour les salariés. Elle s'accompagne d'un vaste plan de restructuration de tout le réseau d'agences – rien que sur Paris, quatre agences pourtant rentables vont fermer et 200 postes vont être supprimés dans l'année. Au niveau européen, la banque aurait supprimé quelque 20 000 emplois ces cinq dernières années. L'introduction de la banque digitale pourrait se solder par un bilan équivalent. «On veut habituer les gens à ne pas se déplacer ou à accomplir le plus possible de tâches tout seuls sur des automates, pour limiter au maximum les "coûts de personnel" dans les agences, dont certaines ne seront plus que des agences express, avec deux personnes à l'accueil pour vous guider dans vos démarches si c'est vraiment nécessaire.»

«Les plus informés y gagneront peut-être, poursuit son collègue, Didier Bourdillat, mais pas les plus fragiles, ceux dont la loi vient de réaffirmer le droit à un compte et à certains services bancaires. La fermeture des réseaux va également créer de l'exclusion sociale et territoriale. Il ne faudra pas s'étonner que cela accentue le sentiment d'abandon parmi une certaine population.» Mon banquier, c'est moi ? Inquiétant tête-à-tête... ▶

Valérie GÉRAUD

ON NOUS DEMANDE JUSTE DE FAIRE DE L'ABATTAGE, AU PLUS VITE, UN TRAVAIL RÉPÉTITIF, PEU VALORISANT ET MÊME CONSIDÉRÉ AVEC UN CERTAIN DÉDAIN PAR LA HIÉRARCHIE. ON N'EST MÊME PAS ÉCOUTÉS QUAND ON ÉVOQUE CE QU'IL FAUDRAIT FAIRE POUR FAIRE DU BON TRAVAIL.

biblio

– « **LE PROFIL DES ACHETEURS À DISTANCE ET EN LIGNE** », CRÉDOC (CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE), 2012.

– **SOCIOLOGIE D'UNE CONSOMMATION CULTURELLE**, VINCENT CHABAULT, PRESSES DE SCIENCES-PO, BIBLIOTHÈQUE DU CITOYEN, 2013.

– « **INDUSTRIES CULTURELLES ET INTERNET : LES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE LA NOTORIÉTÉ** », REVUE *RÉSEAUX*, n° 175, 2012.

web

• Le site de la Fing (Fondation Internet nouvelle génération) : <www.fing.org>.

• Le rapport sur la « transformation numérique de l'économie française », disponible en téléchargement (février 2014).

• Le site de l'Observatoire du numérique : <www.observatoire-du-numerique.fr>.

• « E-commerce et nouveaux itinéraires du citoyen », Bruno Marzloff, sociologue. À lire sur <www.groupechronos.org>.

• « Urbanisme commercial – Une implication croissante des communautés mais un cadre juridique à repenser », Assemblée des communautés de France. À lire sur <www.adcf.org>.

DÉMATÉRIALISATION UN REcul DU COMMERCE SPÉCIALISÉ

Comme le montre l'Insee dans une série d'études, ce sont bien les produits culturels qui sont principalement concernés par la vente sur Internet. Celle-ci représente, en 2011, selon les dernières données disponibles, 17 % du marché du livre et 28 % de celui de la musique et de la vidéo. Dans ces domaines, Internet s'est progressivement imposé comme un canal de vente, non seulement de produits dématérialisés (accessibles par exemple en streaming) mais aussi de produits « physiques » traditionnels.

Mais cet essor, porté essentiellement par des sites étrangers accessibles en France, contribue au recul du commerce spécialisé déjà concurrencé par les grandes surfaces alimentaires : elles concentrent, en particulier, 42 % des ventes de musique et

de vidéos. Résultat, en à peine cinq ans, l'Insee montre^(*) que la part de marché des magasins spécialisés, qu'il s'agisse d'ailleurs des disquaires indépendants ou des grandes surfaces spécialisées, a été, dans ce secteur, réduite de moitié.

Dans le commerce de détail des livres et de la presse (revues et journaux), le nombre d'entreprises a diminué de 23 % sur la période 1996-2011. Au cours de ces cinq années, les effectifs salariés (en équivalent temps plein) ont accusé une baisse importante de 14 %, contre une augmentation de 24 % dans l'ensemble du commerce de détail. C.L.

(*) Pour en savoir plus : « Le commerce de biens culturels à l'heure d'Internet et de la dématérialisation », *Insee Première*, n° 1517, octobre 2014.

E-ACHAT SURTOUT LES BIENS CULTURELS

Musique, vidéos, livres : ce sont ces produits qui sont achetés sur Internet. Et de plus en plus. En effet, selon l'Insee, la part des biens culturels concernés par ce mode d'achat est passée de 2 % des dépenses en 2006 à 11 % en 2011 tandis que, à l'inverse, l'usage du e-commerce est resté relativement faible pour les dépenses d'habillement (4 %) et marginal pour l'alimentation (0,6 % en 2011). Ce sont les jeunes qui ont le plus recours aux courses sur Internet, poursuit l'organisme. Le taux d'achat est de la sorte de 65 % chez les 15-29 ans et de 68 % chez les 35-44 ans contre

48 % chez les 45-59 ans et 25 % des 60-74 ans. Quels effets ces pratiques ont-elles sur le commerce traditionnel ? L'essor d'Internet sur le marché des biens culturels affecte surtout le marché de la musique. Entre 2006 et 2011, face à la progression des téléchargements et de l'usage des sites de streaming, les dépenses consacrées à ce poste ont diminué de 25 %, note l'Insee, et celles à la vidéo de 7,5 %. M.H.

Pour en savoir plus, lire « Où fait-on ses courses ? » d'Elodie Kranklader (division « Conditions de vie des ménages » à l'Insee). À consulter sur <www.insee.fr>.

PÉDAGOGIE NUMÉRIQUE LES CONDITIONS D'UN ACCÈS DÉMOCRATIQUE...

L'éducation n'a pas attendu l'omniprésence des technologies numériques pour devenir un marché attirant toutes les convoitises. D'où la nécessité pour les pouvoirs publics, en particulier l'éducation nationale, d'assurer à tous l'accès à ces technologies et leur maîtrise. C'est avec ces impératifs à l'esprit que le Cese a adopté un avis sur la pédagogie numérique, en particulier dans l'enseignement supérieur^(*). « *L'ensemble des moyens humains, technologiques et matériels dédiés à l'apprentissage de connaissances et de compétences qui intègrent les usages numériques, que ce soit en présentiel ou à distance via Internet* », des pratiques telles que les Mooc, le e-learning, les plateformes collaboratives, sont porteuses « *de nouvelles façons d'enseigner, d'apprendre et de travailler* ». Elles « *permettent une plus grande souplesse dans le travail indivi-*

duel des étudiants et peuvent être une solution pour les étudiants dans l'incapacité d'être assidus pour diverses raisons (étudiants salariés, étudiants hospitalisés au cours de l'année universitaire). Elles permettent aussi le développement de dispositifs pédagogiques innovants comme celui de la classe inversée. » Mais tous les établissements d'enseignement supérieur ne peuvent pas encore y donner accès. Pour le Cese, ce défi ne pourra être relevé que par la mise en place d'une stratégie nationale permettant la transition vers la pédagogie numérique dans un objectif de démocratisation, en termes d'équipement, de formation des enseignants, de financements... V.G.

(*) Pour plus de détails : « La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur », Danielle Dubrac et Azwaw Djebara, avis du Cese téléchargeable sur <www.cese.fr>, 82 pages, février 2015.



DAVID THIERRY / MAXPPP

point de vue

JACQUES

SCHOMBOURGER

CONSULTANT, EXPERT

EN URBANISME COMMERCIAL

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Le e-commerce refera-t-il la ville ?

En 2014, 20000 nouveaux sites marchands se sont créés en France, se surajoutant aux 138000 déjà existants. Pour autant, les boutiques et centres commerciaux de centre-ville ne sont pas condamnés, explique Jacques Schombourger.

« Le développement du e-commerce va-t-il sonner le glas du commerce traditionnel, remodeler et transformer la ville ? Avec un taux de croissance à deux chiffres, forcément, la question inquiète. Dans le premier cas, c'est un taux de croissance de plus de 11 % qui s'affiche ; dans le second, un taux de 1,1 % seulement. Dix pour cent d'écart... Les magasins de ville ou de la périphérie semblent condamnés. Mais souvenons-nous : à l'arrivée du téléphone, certains prédisaient la fin des déplacements. Et on connaît la suite... »

L'avènement du commerce en ligne ne va pas faire disparaître les établissements physiques sur les territoires. Si toutes les grandes enseignes sont sur Internet, si toutes savent devoir y être, le besoin de matérialité demeure. Carrefour ou Monoprix réinvestissent les centres-villes pour se placer sur le chemin d'une clientèle de plus en plus pressée. Dans les gares, comme tout dernièrement celle de Saint-Lazare à Paris, la SnCF s'allie à des gestionnaires de galeries pour créer des vastes centres commerciaux afin de suivre les nouveaux itinéraires marchands des citoyens.

Comme au temps des foires du Moyen Age

Le commerce a toujours évolué avec les sociétés auxquelles il appartient. C'était vrai au temps des grandes foires du Moyen Age. Ça l'est encore aujourd'hui. Dans les années 1960 et 1970, la démocratisation de la voiture, le développement de l'urbanisation, l'augmentation du pouvoir d'achat ainsi que le souhait des consommateurs de pouvoir disposer d'une offre plus large que les commerces traditionnels ne pouvaient physiquement présenter avaient donné naissance aux supermarchés et hypermarchés dans la

périphérie des villes. A ce moment-là, la guerre n'était pas loin, et avec elle le mauvais souvenir de petits commerçants coupables de marché noir pendant l'Occupation. Tourner le dos au commerce traditionnel marquait alors l'accès à la modernité.

Autre temps... Avec la fin du modèle fondé sur l'automobile, les modes de vie et de consommation ont changé. De plus en plus pressés, les clients veulent pouvoir acheter où et quand ils le désirent, sur les chemins qu'ils empruntent en revenant de leur travail ou pour se divertir. On ne se déplace plus seulement pour acheter. En ville ou sur Internet, on le fait aussi pour prendre du bon temps et le commerce doit s'y adapter. Fini le temps où l'on prenait sa voiture pour aller seulement dans une grande surface. Seul Ikea arrive encore à attirer une clientèle à plus de quarante-cinq minutes de voiture des centres-villes. Le boulanger Paul a fait des gares, des aéroports et des aires d'autoroute ses nouveaux relais de croissance tandis que Renault, Peugeot ou Citroën exposent leurs modèles sur Internet et dans leurs concessions, jouant des deux lieux comme des vecteurs d'information complémentaires.

Si, à l'heure du circuit court et du renchérissement des coûts immobiliers, les enseignes sont tentées de réduire leurs surfaces de vente, elles créent, dans le même temps, de nouvelles plateformes pour satisfaire des acheteurs qui ne veulent plus confondre plaisirs et achats. Chez Leclerc, Carrefour et Auchan, les drives se multiplient – il existe, en tout, près de 1400 de ces lieux aujourd'hui en France où chacun peut faire ses courses directement en ligne puis aller les chercher sur le point de retrait, le plus souvent à proximité de la grande surface concernée.

Le e-commerce ne refait pas la ville. Il accompagne sa mutation en tenant compte de ce qu'elle est, de sa population, de son histoire et de sa géographie. Toutes les villes ne se ressemblent pas. Toutes n'ont pas le même rapport aux territoires qui les entourent. Et les commerces qui s'y développent l'illustrent toujours. Reste néanmoins l'objectif : l'acte d'achat qui doit demeurer un moment de plaisir et de sociabilité. Il ne doit pas être conçu comme la seule satisfaction d'un besoin impératif mais aussi comme un moment de convivialité. C'est ainsi que les centres commerciaux gigantesques d'antan, entièrement consacrés aux produits, s'attachent désormais à offrir la rencontre et la sécurité qui font partie des attributs d'une sortie réussie. ◀

Le paysage mouvant

Développement des sites collaboratifs, création de passerelles entre commerces

« en ligne »

et commerces

« physiques »...

Les ventes en lignes

continuent

de progresser

et pourraient

représenter, en 2020,

20% du commerce

de détail. Avec quelles

conséquences sur

l'activité économique?

Dans un contexte global morose, la Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (Fevad) a de quoi se réjouir. Alors que la consommation de biens des ménages a reculé de 0,2 % en 2014, les ventes en ligne de biens ou de services, elles, ont continué dans le même temps à progresser (+ 11 %) pour intéresser de multiples secteurs (biens culturels, matériel informatique, tourisme, loisirs, biens de consommation courante...). Mais après une très forte croissance observée au cours des premières années de la conversion au numérique, la progression annuelle du chiffre d'affaires a tendance à se tasser régulièrement. La dynamique déclinante d'une habitude qui s'installe ? Avec 83 % des ménages désormais connectés à Internet, le numérique est incontournable dans tous les domaines et l'on dénombre 35 millions d'acheteurs en ligne en France. L'achat en ligne est bel et bien inscrit dans les modes de vie, intéresse toutes les classes d'âge et se caractérise par un usage régulier : plus de la moitié des personnes concernées effectuent en effet au moins un achat par mois, pour une dépense annuelle moyenne qui s'élève à 1 625 euros. Pour autant, en dépit de cette conversion massive au « e-shopping », les ventes en ligne ne constituent encore aujourd'hui que 6 % du commerce de détail.

A peine 3 % des salariés du commerce de détail

En entrant dans les usages, le paysage du e-commerce s'est modifié, comme le montre encore le dernier bilan annuel publié par la Fevad. A l'origine uniquement portée par des vendeurs positionnés exclusivement sur Internet, comme Amazon, eBay, PriceMinister ou Vente-privée, la vente sur Internet s'est propagée aux enseignes dites « en dur », comme les enseignes culturelles ou les grandes surfaces traditionnelles qui jonglent entre commerce « physique » et commerce en ligne. Les formules qui associent commande sur site Internet et retrait en magasin se multiplient, avec une commande sur trois aujourd'hui retirée dans un magasin ou un point relais. Tout le monde semble s'y retrouver et, notamment, les commerçants qui gagnent des ventes au passage : 60 % des consommateurs achètent en effet au moins un article supplémentaire en venant retirer leur marchandise en magasin.

Mises en danger par l'arrivée des géants d'Internet, les enseignes en dur retrouvent ainsi peu à peu leur vitesse de croisière et leurs réseaux de boutiques constituent un atout, dans un



LARRY LEUNG / MAXPPP

contexte où le recours au numérique semble être un moyen de différenciation et une marque d'innovation pour des entreprises traditionnelles. Après des années difficiles, le site de la Fnac par exemple, avec 35 % de ses ventes reliées au réseau de magasins, occupe ainsi cette année la deuxième marche du podium des ventes. L'attachement des consommateurs à la qualité d'un accueil humain pourrait d'ailleurs conduire à l'avenir ceux que l'on appelle les « pure-players » à ouvrir des boutiques « physiques ». Comment le dynamisme du secteur de l'e-commerce agit-il sur l'emploi ? En 2013, le commerce en ligne aurait généré environ 12 000 embauches (directes et indirectes), en augmentation de 21 % par rapport à l'année précédente, mais les intentions d'embauches sont plutôt en décroissance (+13 % escomptés en 2014). Développeurs web, analystes et chefs de produit sont les profils les plus recherchés. Au total, les effectifs des sites marchands s'élevaient à 50 000 salariés : mais il faut préciser que c'est à peine 3 % des 1,7 mil-

des ventes en ligne



L'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE POUR JOUER SUR LES DEUX FRONTS EST LOURD ET LES TRÈS PETITES ENTREPRISES PEINENT À INVESTIR LE CHAMP DU NUMÉRIQUE. LES ANNÉES À VENIR POURRAIENT ÉGALEMENT ÊTRE MARQUÉES PAR L'INSTALLATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS, COMME LA CONSOMMATION COLLABORATIVE (ACHAT AU PRODUCTEUR, COVOITURAGE, LOCATIONS PONCTUELLES...).

lion de salariés du commerce de détail. Malgré un dynamisme incontestable et une banalisation des achats de toutes sortes sur Internet, le e-commerce et ses dérivés génèrent en réalité un surcroît d'activité limité. Son impact sur l'emploi, quoique réel, reste encore modeste. Que réserve l'avenir ? Aux côtés des grands groupes, l'accès au numérique des commerces de proximité est un enjeu important. Très menacés dans les premiers temps de la numéri-

(*) « Commerce électronique : l'irrésistible ascension », rapport de Joël Bourdin au nom de la délégation sénatoriale à la prospective, janvier 2012.

sation des échanges, les petits commerces pourraient bénéficier du regain de popularité que connaissent les boutiques auprès des consommateurs et du rééquilibrage annoncé des modes de vie entre villes et zones rurales.

L'accès au numérique des commerces de proximité

Mais l'investissement nécessaire pour jouer sur les deux fronts est lourd et les très petites entreprises peinent à investir le champ du numérique. Les années à venir pourraient également être marquées par l'installation et le développement de nouveaux comportements, comme la consommation collaborative (achat au producteur, covoiturage, locations ponctuelles...). Alors qu'ils étaient 20 % en 2013, 35 % en 2014, ce sont 60 % des acheteurs en ligne qui devraient « consommer collaboratif » dès cette année. Souvent plébiscitées par les consommateurs, ces innovations, dont on imaginait mal l'essor il y a à peine dix ans, entraînent une modification importante des modes de vie. Mais leur développement est aussi ambivalent : d'un côté, les nouvelles entreprises « collaboratives » créent des emplois et répondent, d'une certaine manière, à une demande sociale ; de l'autre, elles participent du mouvement de dérégulation des secteurs concernés.

En 2020, le e-commerce devrait représenter 24 % du commerce de détail. C'est en tout cas ce que souligne un rapport^(*) remis au Sénat en 2012. Mais s'il souligne l'apport en termes de qualité de vie pour les consommateurs, il ne peut cependant que s'interroger sur l'activité et l'emploi ainsi créés, en reconnaissant que « *le bilan économique consolidé du commerce électronique est difficile à dresser* ». Pour les auteurs du rapport, il crée certes « *incontestablement de l'activité et des emplois, dans une mesure que l'on s'essaie à évaluer en dépit de sérieuses difficultés statistiques* », l'e-commerce ne constituant pas un « secteur » au sens de l'Insee. En revanche, il affiche une certitude : sa croissance « *s'effectue nécessairement au détriment d'autres compartiments du commerce, dans un processus bien connu de "destruction créatrice" qui accompagne souvent l'émergence d'activités nouvelles. Elle peut aussi engendrer des pertes fiscales, et crée peut-être des distorsions de concurrence.* » Petite révolution dans les modes de consommation, le e-commerce ? Certainement. Mais une révolution qui fait long feu pour la relance de l'activité.

Pascale PISANI

Emploi : la faute au e-commerce ?

PARTICIPANTS

GHISLAINE COINAUD,
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
D'ORANGE.

PHILIPPE COUTANCEAU,
DÉLÉGUÉ SYNDICAL
CGT À LA FNAC SA.

PIERRE-MICHEL MUZELLE,
SECRÉTAIRE DU COLLECTIF
CGT TECHNIQUE NATIONAL
D'EXPLOITATION DE LA SNCF

MARTINE HASSOUN,
"OPTIONS".

En même temps que, chez Orange, à la Fnac ou à la Sncf, se développe le commerce sur Internet, des centaines, voire des milliers d'emplois disparaissent. Un lien de cause à effet? Pas forcément celui auquel on pense.

– **Options** : Nouvelles activités, nouveaux emplois, nouvelles questions économiques... Quels types de questions le e-commerce soulève-t-il sur le terrain ?

– **Philippe Coutanceau** : A mon avis, le problème principal que pose le développement de la vente par Internet est la remise en cause du modèle économique que l'on a connu jusqu'ici dans le commerce. Dans toutes les activités de vente... Le changement majeur auquel nous faisons face est que, désormais, la concurrence peut provenir de l'intérieur même des entreprises. Ainsi, à la Fnac, c'est aussi bien le site Fnac.com, qui bouleverse le modèle sur lequel l'entreprise était fondée, qu'Amazon, notre plus gros concurrent. Bien sûr, la maîtrise que l'on peut avoir de l'un et de l'autre de ces canaux n'est pas la même. Mais le problème est bien là : le e-commerce malmène le modèle économique traditionnel de vente des entreprises.

– **Ghislaine Coinaud** : Les entreprises utilisent les nouvelles technologies, et particulièrement Internet, pour faire accomplir par les usagers des tâches qu'elles effectuaient auparavant. « Faites-le vous-même par Internet » : voilà ce que pourrait être le nouveau slogan des entreprises aujourd'hui. Je travaille à Orange. Cette pratique est flagrante en interne où l'on nous demande de plus en plus de nous substituer nous-mêmes aux services de gestion des ressources humaines en entrant par Internet nos Rtt, nos jours de congés, nos heures supplémentaires, etc. Elle est aussi au cœur des marques low-cost qui se développent dans la téléphonie, à Orange, chez Bouygues ou à Free. A Sosh, la marque low-cost d'Orange, Internet permet d'imposer aux clients d'accomplir eux-mêmes toutes les tâches qui reviendraient normalement aux salariés de l'entreprise : ouvrir ou clore leur contrat, trouver des solutions aux pannes, accomplir le service après-vente, etc. Cela permet aux entreprises de garder leurs marges, malgré la baisse du chiffre d'affaires liée au développement de la concurrence,

car ainsi on peut fermer des centaines de boutiques et supprimer des milliers d'emplois dans les boutiques Orange ou dans notre réseau de sous-traitants.

– **Pierre-Michel Muzelle** : Ce qui vient d'être décrit dépeint un phénomène à peu près similaire à celui auquel nous sommes confrontés à la Sncf où nous constatons que l'entreprise favorise à l'extrême l'offre dématérialisée jusqu'à faire une concurrence déloyale à celle proposée dans les guichets. De plus en plus, la direction de la Sncf ne considère plus les postes de vente que comme des coûts alors que le réseau physique est, bien au contraire, une chance pour demain.

– **Options** : Diriez-vous dès lors que le développement de ce nouveau type de vente et d'achat est à combattre ?

– **Pierre-Michel Muzelle** : Il faut être réaliste. La Cgt vit avec son époque. Nous n'allons pas refuser l'existence d'un secteur qui s'installe et prospère. Non. Pour autant, il n'est pas question pour nous de tout accepter. Et, pour commencer, nous ne sommes pas obligés, à la Sncf, de souscrire à la logique du « tout dématérialisé » vers laquelle la direction aimerait nous mener en faisant disparaître jusqu'aux billets de train. L'entreprise cherche à faire des économies. Des économies à tous les niveaux : 1 600 emplois vont être supprimés. Elle s'est lancée dans une course sans fin aux profits maximum, dans une course à la rentabilité qui se fait au détriment de l'emploi et du service aux usagers. Tout récemment, nous avons transmis à Barbara Dalibard, la toute nouvelle directrice générale « Voyageurs » de la Sncf, un ticket d'attente qui avait été donné à un usager. Un ticket sur lequel on l'informait qu'il avait 99 minutes à attendre avant d'être reçu. Comment s'étonner ensuite que la vente de billets par Internet progresse ! Une fois encore, je ne pense pas que le e-commerce soit le danger principal. Ce qui l'est, c'est la politique qu'il révèle. Et pour commencer, les effets dévastateurs de

“
INTERNET PERMET
D'IMPOSER
AUX CLIENTS
D'ACCOMPLIR
EUX-MÊMES TOUTES
LES TÂCHES
QUI REVIENDRAIENT
NORMALEMENT
AUX SALARIÉS
DE L'ENTREPRISE :
OUVRIR OU CLORE
LEUR CONTRAT,
TROUVER
DES SOLUTIONS
AUX PANNES,
ACCOMPLIR
LE SERVICE
APRÈS-VENTE, ETC.



JE NE PENSE PAS
QUE LE E-COMMERCE
SOIT LE DANGER
PRINCIPAL.
CE QUI L'EST,
C'EST LA POLITIQUE
QU'IL RÉVÈLE.
ET POUR
COMMENCER,
LES EFFETS
DÉVASTATEURS
DE LA FERMETURE
DE GUICHETS
ET DE BOUTIQUES,
LA PLUPART
DU TEMPS
ÉCONOMIQUEMENT
RENTABLES.

la fermeture de guichets et de boutiques, la plupart du temps économiquement rentables. La réforme ferroviaire qui entraîne l'entreprise vers une recherche permanente de rentabilité avec comme presque seule variable d'ajustement l'emploi.

– **Philippe Coutanceau** : J'irais dans le même sens. S'opposer au développement du e-commerce serait se tirer une balle dans le pied. Le secteur existe. Il satisfait une demande que le commerce traditionnel ne satisfait plus, tout particulièrement chez les jeunes. Comme beaucoup d'autres entreprises, la Fnac doit s'y engager. Simplement, il faut rester extrêmement vigilant. Les entreprises sont en train de tomber dans leur propre piège. La Fnac subit fortement la concurrence d'Amazon mais aussi celle qu'elle s'est imposée avec son propre site Internet.

– **Ghislaine Coinaud** : Dans le secteur de la téléphonie, je peux vous dire que l'arrivée des modèles low-cost a été un désastre pour l'emploi. A partir du moment où celles-ci fondent leur modèle sur l'intervention exclusive des clients sur toutes les tâches qui étaient autrefois réalisées par les salariés, l'impact est évident. Nous assistons dans le secteur à des suppressions massives de boutiques de proximité. Orange est en train d'en fermer 190 dans son réseau propre et 130 dans sa filiale à 100 %, la Générale de téléphonie. Et Sfr fait la même chose, coupant dans son propre réseau ou celui des boutiques prestataires.

– **Philippe Coutanceau** : Pour le coup, la direction de la Fnac a compris que cette stratégie est une erreur. Elle maintient pour l'essentiel son parc de magasins mais en réduit fortement les effectifs.

– **Ghislaine Coinaud** : Pour la direction d'Orange, l'objectif est simple : 30 000 salariés vont partir à la retraite d'ici 2020 et il faut n'en remplacer qu'un sur trois. Le e-commerce, ajouté à la digitalisation, est une formidable opportunité pour organiser les choses autrement en faisant des effectifs la variable d'ajustement. Pas de frais de réseau, d'immobilier, très peu de frais de personnel. Rappelons qu'Orange, ex-monopole public, avec un réseau cuivre et un réseau de distribution physique sur tout le territoire, compte 87 000 salariés en France, quand les trois autres opérateurs en comptent 27 000 en tout. Le jour où Orange ne sera plus tenu d'entretenir le réseau cuivre parce qu'on sera passé sur la fibre qui appartiendra en grande partie aux collectivités (si le plan câble très haut débit est maintenu en l'état), l'entreprise pourra se passer de beaucoup de salariés. Le plan Chrysalide prévoyait de réaliser 3 milliards d'économie sur trois ans. La direction se vante aujourd'hui d'avoir atteint cet objectif avec un an d'avance. L'émergence de la marque Sosh, la marque low-cost d'Orange, fait partie de ce plan d'économie.

– **Options** : Si le e-commerce conforte la logique de suppression d'emplois, ne participe-t-il pas aussi à créer de nouveaux postes de travail ?

– **Philippe Coutanceau** : Très peu. Quelques petites centaines pour la gestion des sites et la logistique. A la Fnac, je ne pense pas qu'il en ait créé plus d'une centaine pour l'activité Internet directement. Et pas plus dans les entrepôts. Si l'on rapporte le nombre d'emplois créés au chiffre d'affaires généré, le ratio est ridicule.

– **Ghislaine Coinaud** : Même chose chez nous où, par rapport aux milliers d'emplois supprimés à Orange, la centaine de postes de web-conseillers créés pèse bien peu dans les effectifs. Encore

...

TABLE RONDE

Emploi : la faute au e-commerce ?

IL FAUDRAIT AUSSI PARLER DE LA SOUS-TRAITANCE QUI SE DÉVELOPPE JUSQU'EN ROUMANIE, PAYS OÙ DÉSORMAIS LA FNAC A EXTERNALISÉ LE RÉFÉRENCIEMENT DES NOUVEAUX PRODUITS. ET PUIS, LIÉ AU DÉVELOPPEMENT DU E-COMMERCE, IL FAUDRAIT ABORDER LE DÉVELOPPEMENT DES PLATEAUX D'APPELS.

... moins au regard des suppressions d'emplois qui sont en cours. A Sosh, les web-conseillers ont pour fonction de n'intervenir sur les forums que lorsque la communauté des abonnés peine à trouver des solutions aux problèmes soulevés par l'un des leurs. Ils n'ont pas vocation à être présents et à répondre aux besoins des usagers à tout instant. Ils ne sont là que pour mettre de l'huile dans les rouages lorsque la logique du « faites-le vous-même » arrive au bout de ce qu'elle peut fournir...

– **Pierre-Michel Muzelle :** A la SnCF, le développement du e-commerce a poussé à la création de quelques équipes de techniciens. Mais c'est bien peu de choses au regard du nombre d'emplois que la logique portée par cette nouvelle forme de vente a supprimés. A mon sens, s'il y a un élément à retenir du développement du e-commerce, c'est qu'il sert de justificatif à la direction pour supprimer de l'emploi. Il est un des leviers primordiaux utilisés pour ce faire.

– **Options :** Le syndicalisme est-il armé pour accueillir ces nouveaux salariés, souvent jeunes et sans tradition syndicale, qui arrivent sur des postes en charge du e-commerce ?

– **Ghislaine Coinaud :** Une chose est sûre, les salariés employés dans le secteur du e-commerce ne sont pas très différents de ceux employés pour la marque Orange. Qu'ils travaillent pour Sosh ou pour Orange, tous relèvent donc de la même convention collective. Ils ont tous les mêmes conditions de travail et d'emploi.

– **Philippe Coutanceau :** Bien sûr, parce que jeunes pour la plupart et entrés sur le marché du travail en période de crise, ils sont souvent bien moins rémunérés. Mais, chez nous aussi, tout le monde relève de la même convention collective. Mais pour être précis, il faudrait aussi parler de la sous-traitance qui se développe jusqu'en Roumanie, pays où désormais la Fnac a externalisé le référencement des nouveaux produits. Et puis, lié au développement du e-commerce, il faudrait aborder le développement des plateaux d'appels. Un secteur qui représente beaucoup d'emplois. Des emplois,



Ghislaine Coinaud

à la Fnac, encore implantés en France, mais qui, pour beaucoup d'autres entreprises, peuvent se développer à l'étranger.

– **Ghislaine Coinaud :** C'est vrai mais ce qui me frappe, c'est que l'activité des centres d'appels, qui se développaient encore beaucoup chez nous il y a quelques années, est en pleine régression. Une partie importante du trafic est maintenant transférée vers le traitement sur Internet.

– **Options :** Quelles conséquences le développement du e-commerce a-t-il pour le salarié en poste dans des activités de commerce traditionnel ?

– **Philippe Coutanceau :** Il faut qu'il soit multicanal et polyvalent, qu'il puisse vendre le produit en magasin ou proposer le site Internet quand le produit n'est pas là... Ce qui arrive de plus en plus souvent.

– **Ghislaine Coinaud :** Ils font face à une démultiplication des sources de conflits. Lorsqu'un client Sosh vient en boutique pour trouver des conseils ou des informations, les salariés d'Orange ont pour consigne de ne pas traiter leur demande ! Cette attitude étant justifiée par la différence de prix entre les produits de la marque low-cost et ceux de la marque Orange.

– **Pierre-Michel Muzelle :** Effectivement, pour le personnel commercial des guichets, la vente sur Internet n'est presque que source de stress et de conflits. La plupart du temps, ils se retrouvent à faire du service après-vente pour des usagers de plus en plus exaspérés. Mais à ce stade, j'aimerais dire quelques mots sur le big data. Sur l'avenir de ce secteur sur lequel les entreprises misent de plus en plus.

– **Options :** Le big data, c'est-à-dire ?

– **Pierre-Michel Muzelle :** L'exploitation des données collectées, dont celle du e-commerce, et ce afin de constituer d'énormes banques d'informations qui seront ensuite vendues au coup par coup à des entreprises... Le big data est le



Philippe Coutanceau

IL FAUT SE BATTRE
POUR GARDER
DES MAGASINS
EN DUR AVEC
DES EFFECTIFS
SUFFISANTS
QUI PERMETTENT
DE RENDRE
LES VRAIS SERVICES
QU'ATTENDENT
LES CLIENTS. IL FAUT
REDONNER DU SENS,
DE L'HUMAIN,
AU COMMERCE.
JE PENSE QUE LES
CLIENTS AU-DELÀ
DES PRIX CHERCHENT
UN PEU CELA.

pétrole de demain. Les spécialistes le comparent à d'énormes gisements de pétrole qu'il ne reste qu'à raffiner.

– **Ghislaine Coinaud**: Dans le secteur de la téléphonie, la traduction en est simple. Il peut s'agir de vendre aux collectivités territoriales les données de géolocalisation que nous pouvons collecter sur les smartphones afin de les aider à préciser leurs besoins en transports publics par exemple. Nous avons 27 millions d'abonnés en France. Chacun d'eux nous fournit une foultitude d'informations qui peuvent servir de multiples manières.

– **Philippe Coutanceau**: Avec des logiciels de traitement de données, des logiciels très puissants, la Fnac pourra dans l'avenir envoyer des Sms à ses clients passant à côté de l'un de ses magasins pour les informer de la présence dans cette boutique de tel ou tel livre que l'on sait qu'ils peuvent aimer. Pour l'instant, elle réfléchit. Il y a un risque de lasser ou de faire fuir le client. Mais demain...

– **Options**: Peut-on dire qu'avec le big data les entreprises quittent le champ de leurs activités pour se mettre sur un créneau qui n'a plus rien à voir, la vente d'informations?

– **Ghislaine Coinaud**: Oui, mais c'était déjà le cas au temps des annuaires téléphoniques.

– **Pierre-Michel Muzelle**: Reste que nous sommes confrontés à une révolution numérique. Une transformation qui va bouleverser de fond en comble les entreprises. Les transformations en cours pourraient ne pas être négatives si le e-commerce ne venait concurrencer l'emploi traditionnel. Le problème, c'est que les directions instrumentalisent ces outils pour parvenir à leurs fins.

– **Options**: Quels garde-fous imaginer? De quelle manière le syndicalisme peut-il agir pour que le e-commerce ne se transforme pas plus encore en une arme contre l'emploi?

– **Philippe Coutanceau**: Il faut se battre pour garder des magasins en dur avec des effectifs suffisants qui permettent de rendre les vrais services qu'attendent les clients. Il faut redonner du sens, de l'humain, au commerce. Je pense que les clients, au-delà des prix, cherchent un peu cela.

– **Pierre-Michel Muzelle**: A la SnCF, c'est simple, il faut défendre le service public. Et pour cela, il faut préserver le service aux usagers: éviter la fracture numérique et qu'à côté de régions riches et denses en équipements s'enfoncent des régions pauvres. Il faut garantir la similitude des tarifs entre les produits vendus sur Internet et ceux vendus dans le commerce physique. La lutte contre la déshumanisation des gares ne fait que commencer et va être un enjeu important dans les années à venir. On est face à un véritable choix de société.



Pierre-Michel Muzelle

– **Ghislaine Coinaud**: On nous fait croire que le e-commerce est quelque chose de formidable: peut-être l'est-il pour les plus jeunes et les mieux équipés. Mais ce mode de vente qui accompagne la déstructuration de notre entreprise ne s'adresse pas à tout le monde. Que deviennent dans ce cadre les personnes âgées et les gens qui n'ont pas de voiture, dans un monde où n'existe plus qu'Internet et de rares boutiques implantées dans les plus grandes villes? Les jeunes générations vont s'en sortir, bon an mal an. Mais les autres? Demain, nous risquons de ne plus avoir de très grandes boutiques que dans les grandes villes, boutiques dans lesquelles s'exposeront les technologies d'avant-garde. Et, à côté de cela, de véritables déserts vont se développer dans les campagnes où plus aucune structure d'accueil ne sera disponible pour les populations. Ce monde d'automates qui est en train d'émerger à La Poste, Orange ou la SnCF déshumanise la société et le rapport aux services publics.

– **Pierre-Michel Muzelle**: Encore une fois, la Cgt n'est pas opposée au progrès. Le e-commerce peut être une bonne chose s'il cohabite avec les emplois traditionnels. S'il est conçu comme complémentaire à une activité de vente traditionnelle.

– **Philippe Coutanceau**: Contrairement à ce que l'on croit souvent, nul n'a encore trouvé le modèle économique d'un commerce qui ne prospérerait que sur Internet.

– **Pierre-Michel Muzelle**: Pas même Amazon? L'entreprise se porte bien, non?

– **Philippe Coutanceau**: Au regard des sommes investies, non, Amazon n'est pas très rentable. Pour qu'un site le devienne, il faut qu'il ait des magasins. La direction de Fnac mise aujourd'hui sur un modèle où les clients achètent sur Internet et retirent leurs marchandises en magasin. Un modèle qui ne sacrifie pas complètement le commerce traditionnel sur l'autel d'Internet mais qui réduit considérablement l'emploi dans les magasins.

NÉGOCIATIONS L'ARRCO ET L'AGIRC EN MANQUE DE RESSOURCES

EN PROPOSANT QUATRE MESURES QUI PERMETTRAIENT DE RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DES DEUX RÉGIMES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE, LA CGT FAIT LA PREUVE QU'UNE ALTERNATIVE EST POSSIBLE AU RECUL DES DROITS PROPOSÉ PAR LE MEDEF (*).

Risque de banqueroute», «caisses à sec»... c'est sur fond de dramatisation de la situation que se sont ouvertes, le 17 février dernier, de nouvelles négociations Arrco/Agirc. Une dramatisation qui ne repose sur aucun élément objectif : parce que les deux régimes sont financés par les cotisations prélevées sur les salaires, immédiatement reversées aux retraites sous la forme de pensions, ils ne peuvent pas faire faillite (voir-ci contre). Mais en présentant ainsi l'état de santé des deux régimes complémentaires, l'objectif du Medef, explique Eric Aubin, à la tête de la délégation Cgt, «est d'obtenir de nouvelles baisses des droits à la retraite, toujours au motif de leur équilibre». Ce qui est vrai en revanche, c'est que les réserves dites de «précaution», arrivent à épuisement, à court terme pour l'Agirc (2018), à moyen terme pour l'Arrco (2027).

Les négociations actuelles sont décisives pour l'avenir

Une situation certes difficile mais pour laquelle des solutions existent. A l'ouverture des négociations, deux textes ont été présentés. Celui du Medef s'oppose à toute idée de ressources nouvelles, ce qui implique une réduction des droits des retraités : poursuite du principe de sous-indexation de la revalorisation des

pensions ; recul à 67 ans de l'accès à une retraite complémentaire sans abattement ; réduction du taux des pensions de réversion, suppression de la garantie minimale de points... A cela, il ajoute une mesure phare : l'unification des deux régimes de retraite complémentaire, et donc, la disparition de l'Agirc, le seul organisme en charge de la reconnaissance interprofessionnelle et opposable du statut cadre. Avec des conséquences en chaîne pour tout le salariat, mises en évidence par Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, également membre de la délégation Cgt : une baisse générale de la reconnaissance des qualifications et un tassement des grilles ; une pression sur le prix du travail, et singulièrement sur le travail qualifié, la sortie des cadres du système par répartition...

En ce sens notamment, les négociations qui viennent de s'ouvrir sont, pour Sylvie Durand, en charge du secteur des retraites à l'Ugict-Cgt, «d'une portée égale aux négociations de 1947» qui ont conduit, justement, à la création du régime complémentaire des cadres. Sans nouvel accord, toutes les pensions liquidées dès 2018 devront être diminuées de 5 % à l'Agirc et de plus de 10 % à l'Arrco à partir de 2027. Au total, 18 millions de salariés du secteur privé et 12 millions de retraités sont concernés. C'est dire l'importance de ces négociations. C'est pour s'opposer aux reculs des droits que la Cgt a présenté son propre texte. Il part du principe que les retraites complémentaires

connaissent avant tout un problème de recettes et donc de financement. Il fait la preuve qu'il est possible de rééquilibrer les régimes, voire de reconstituer assez rapidement des réserves de précaution, grâce à une série de mesures dont l'impact a été évalué par les services techniques de l'Agirc et de l'Arrco.

Deux mesures suffiraient à l'Agirc

Première d'entre elles : la réalisation effective de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, comme le prévoit la loi du 4 août 2014 «pour l'égalité réelle». La mesure serait étalée sur une période de neuf ans pour être totalement opérationnelle en 2024. Les résultats, qui se fondent sur un écart salarial de 30,5 % chez les non-cadres et de 25,6 % chez les cadres, sont frappants : l'Arrco n'accuserait plus de déficit jusqu'en 2040 et pourrait même reconstituer des réserves égales chaque année à un minimum de treize mois d'allocations versées à tous les cotisants ; l'Agirc verrait pour sa part son déficit se réduire de 46 % à l'horizon 2040. La deuxième mesure concerne les taux de cotisation, par un alignement des deux taux, pour l'heure différents, appliqués à la partie du salaire située en dessous et au-dessus du plafond de la Sécurité sociale. Cet alignement ferait gagner 2,5 points de cotisations. L'essentiel de cette augmentation relèverait des cotisations patronales, modulées notamment, comme le revendique la Cgt, en fonction des politiques d'emploi des

GUILLAUME CLEMENT / MAXPPP



(*) En savoir plus sur les propositions de la Cgt et la campagne de l'Ugict-Cgt «Pour ma retraite, j'Agirc» sur : <www.ugict.cgt.fr>.



entreprises. Cette seule mesure assurerait un équilibre des comptes jusqu'en 2033 et, au final, aurait pour résultat une réduction du déficit du régime de l'ordre de 95 % à l'horizon 2040.

Le Cgt propose également de relever à 150 points annuels de retraite complémentaire Agirc, contre 120 aujourd'hui, la garantie minimale de points (Gmp), qui assure aux salariés cadres et assimilés, dont la rémunération est inférieure au salaire dit « charnière », d'avoir ce minimum de points tous les ans. Financée par une cotisation forfaitaire, celle-ci serait relevée pour parvenir à cet objectif. Toujours à l'horizon 2040, l'impact de cette troisième mesure réduirait le déficit d'environ 8,5 %. Quatrième mesure enfin : l'instauration d'une cotisation strictement patronale, au taux de 10 %, sur les éléments de la rémunération aujourd'hui non soumis à cotisation (intéressement, participation, épargne salariale...). Ceci permettrait, d'ici 2040, de réduire de 24 % le déficit du régime des cadres, de 74 % celui de l'Arrco. « *Le rétablissement des comptes des deux régimes est donc possible sans recul de l'âge de départ à la retraite et sans baisse des pensions*, a ainsi souligné Sylvie Durand, lors d'un séminaire sur les retraites organisé par l'Ugict-Cgt. *Mixer d'ailleurs deux mesures de financement suffirait à l'Agirc.* » Les partenaires sociaux se sont donné jusqu'au mois de juin pour parvenir à un accord.

Christine LABBE

RETRAITES MISES AU POINT ET IDÉES FAUSSES

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME DE RETRAITE ?
QUE REPRÉSENTE-T-IL POUR LES CADRES ?
RETOUR SUR QUELQUES QUESTIONS CENTRALES.

Sécurité sociale : qu'est-ce que le « plafond » ? La retraite des salariés du secteur privé est organisée autour d'un seuil appelé « plafond de la Sécurité sociale » : il s'élève aujourd'hui à 3 170 euros mensuels. Son origine remonte à la période de l'entre-deux-guerres. Dans le cadre des lois portant sur les assurances sociales, la couverture pour les risques maladie, maternité, vieillesse, invalidité et décès n'était obligatoire que pour ceux dont le salaire était inférieur à un certain plafond. A la création de la Sécurité sociale, en 1945, il a été décidé de le maintenir pour définir l'assiette des cotisations.

Pour les ingénieurs, cadres, techniciens ou agents de maîtrise, deux cas de figure peuvent se présenter. Si leur salaire est inférieur au plafond de la Sécurité sociale ou ne le dépasse que de peu, ils acquittent auprès de l'Agirc une cotisation forfaitaire qui garantit, depuis 1996 et sur la base d'un temps plein, un minimum de 120 points. Grâce à cette Gmp (garantie minimale de points), ils totalisent 4 800 points pour quarante années cotisées, soit, en valeur 2015, un montant annuel de pension Agirc de 2 089 euros. Les autres acquittent auprès de l'Agirc une cotisation calculée en pourcentage du salaire dépassant le plafond. Les droits à la retraite versés par l'Agirc viennent compléter ceux acquis dans la limite du plafond auprès de la Sécurité sociale et auprès de l'Arrco.

Quelle retraite pour les cadres du privé ? L'essentiel de leur retraite provient des deux régimes de retraite complémentaire. Pour un homme, les pensions Agirc et Arrco d'un cadre moyen (*) représentent respectivement 40 % et 16 % de la retraite totale, elle-même égale à 61 % du salaire net de fin de carrière. Pour une femme, toujours cadre moyen, les pensions Agirc et Arrco représentent respectivement 25 % et 20 % de la retraite totale, elle-même égale à 68 % du salaire net de fin de carrière. Si les femmes totalisent moins de



CHRISTOPHE PETIT-TESSON / MAXPPP

points Agirc, c'est en raison de salaires plus faibles que les hommes, tout au long de leur carrière.

Pourquoi la faillite est-elle impossible ? Dans le secteur privé, tous les régimes de retraite obligatoire sont des régimes par répartition. Dans ce système, les cotisations prélevées sur les salaires sont immédiatement reversées aux retraites sous la forme de pensions. Par construction, ces régimes, contrairement d'ailleurs aux systèmes d'épargne-retraite, ne peuvent pas faire faillite, c'est-à-dire se retrouver en cessation de paiement. Financé par des cotisations sur les salaires, un régime de retraite par répartition repose sur la masse salariale nationale, soit 60 % du produit intérieur brut. Pour qu'il fasse faillite, il faudrait qu'il n'y ait plus de salaires versés, c'est-à-dire plus de travail et de création de richesses. C'est aussi une garantie de recevoir une pension représentant un pourcentage déterminé du salaire en fin de carrière. C.L.

(*) Un cadre moyen est un cadre dont le salaire sur l'ensemble de la carrière évolue comme le salaire moyen des hommes et femmes cadres.



IND

LANCEURS D'ALERTE DE SI LOURDS SECRETS...

UN MEETING DE SOUTIEN AUX LANCEURS D'ALERTE A TÉMOIGNÉ DE LEURS PARCOURS ET LANCÉ LA CAMPAGNE CONTRE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE SECRET DES AFFAIRES.

Etre suspecté d'agir selon sa conscience, contre l'intérêt de sa propre carrière : « Dans la tête de nos ex-employeurs, c'est incompréhensible. » Antoine Deltour le sait parfaitement : ancien auditeur dans un grand cabinet de consultants, il est l'un des principaux lanceurs d'alerte dans l'affaire dite « Luxleaks », système « d'optimisation » fiscale à grande échelle reliant le fisc luxembourgeois et des multinationales. Quatre ans après avoir démissionné, il est aujourd'hui inculpé pour « violation du secret des affaires et blanchiment » : il risque cinq ans de prison et une amende de 1,25 million d'euros. Comme dix autres lanceurs ou porteurs ⁽¹⁾ d'alerte, il est venu témoigner de son parcours à l'occasion d'un meeting organisé en leur soutien, à l'appel de nombreuses organisations syndicales et associatives ⁽²⁾. Un parcours qui révèle une « expérience double », pour reprendre la formule d'un avocat : si les lanceurs d'alerte dénoncent

des faits contraires à l'intérêt général, leur conscience citoyenne « s'écrase aujourd'hui contre un mur », au mieux contre un mur d'indifférence quand ils ne sont pas poursuivis en diffamation, victimes de représailles, voire de menaces physiques. Système de fausses factures dans les Hauts-de-Seine, fraude à la réglementation bancaire, pratiques de corruption, affaires Ubs, Hsbc ou Luxleaks mais aussi révélation de scandales sanitaires comme les éthers de glycol... Il est frappant de noter les points communs à ces témoignages, en dépit de la singularité des parcours : isolement, harcèlement, licenciement, parfois atteintes à l'intégrité physique. Il arrive à certains d'entre eux d'être en partie entendus : grâce à leurs révélations, ils ont permis au Trésor public de récupérer plusieurs milliards d'euros. Mais ils sont abandonnés.

Comme Stéphanie Gibaud (voir rubrique « Droits » p. 36 et *Options* n° 604) : « J'ai apporté mon concours à des fonctionnaires pour lutter contre l'évasion fiscale, mais l'Etat français ne me reconnaît toujours pas », témoigne-t-elle. Ex-salariée d'Ubs-France, sans travail, elle vit aujourd'hui du Rsa.

L'urgence d'un vrai statut

« L'urgence, c'est de parvenir à un vrai statut du lanceur d'alerte, pas de légiférer sur le secret des affaires », souligne ainsi Sophie Binet, secrétaire générale adjointe de l'Ugict-Cgt, faisant ainsi référence, après le retrait de l'amendement à la loi Macron, au prochain examen, par le Parlement européen, du projet de directive européenne. Dans une lettre ouverte au président de la République, rendue publique simultanément à l'organisation du meeting, plus d'une vingtaine d'organisations syndicales ou d'associations l'affirment : « Sans définition globale du lanceur d'alerte, sans moyens dédiés, ni contrôles et sanctions, le dispositif français n'est pas opérationnel », en dépit de cinq lois successives adoptées en sept ans. Pour les auteurs de cette lettre, la protection des lanceurs d'alerte devrait reposer sur trois piliers : l'adoption d'une loi-cadre, couvrant à la fois les secteurs public et privé, prévoyant notamment une protection globale des personnes et des procédures de transmission d'informations protégeant l'anonymat ; la création d'une agence indépendante qui recueillerait, traiterait et publierait les données ; la création également d'un fonds de dotation pour les lanceurs d'alerte. Ce fonds leur assurerait en effet « un droit à un procès équitable en les accompagnant dans les procédures judiciaires et réparerait l'ensemble des conséquences du signalement, tant en termes de revenus que de souffrance morale ». Ce n'est pas le sens du projet de directive sur le secret des affaires, pour la définition, extrêmement large, pourrait être au contraire utilisée pour poursuivre ceux qui dénoncent ou relaient des pratiques contraire à l'éthique et à l'intérêt général : lanceurs d'alerte mais aussi journalistes ou syndicalistes. ▶

Christine LABBE

(1) Syndicalistes qui ont relayé, dans leur entreprise, une alerte donnée par les salariés.

(2) Le 3 mars dernier, à la bourse du travail de Paris, à l'appel notamment de l'Ugict-Cgt, de la Pila, du Snj-Cgt, de la fédération Cgt des banques et assurances, de la Cgt Paris, de la Ligue des droits de l'homme, du Syndicat des avocats de France et du Syndicat de la magistrature, d'Anticor (la liste complète est consultable sur <www.ugict.cgt.fr>).

Prud'hommes

Le tribunal de prud'hommes de Paris a, le 5 mars dernier, reconnu le harcèlement moral dont a été victime l'ex-salariée d'Ubs-France, Stéphanie Gibaud, un harcèlement « allégué et établi », selon le jugement. La filiale française de la banque suisse est condamnée à verser à son ancienne salariée 30 000 euros de dommages et intérêts. Pour l'Ugict-Cgt, ce jugement « démontre la nécessité absolue d'un vrai statut pour les lanceurs d'alerte ». Car si la reconnaissance du harcèlement est une victoire politique, il ne répare pas le préjudice subi par Stéphanie Gibaud, licenciée en février 2012, aujourd'hui toujours sans travail.

FISCALITÉ

MCDO, «L'OPTIMISATION» AU MENU

LE SYSTÈME MIS EN PLACE AURAIT PERMIS À LA MULTINATIONALE D'ÉVITER DE PAYER PLUS DE 1 MILLIARD D'EUROS D'IMPÔTS EN EUROPE.

UnHappy Meal»: c'est en détournant le nom d'un menu pour enfants qui «a tout pour rendre heureux», selon le slogan publicitaire, que trois fédérations syndicales européennes^(*), en coopération avec des syndicats américains, viennent de publier un rapport détaillant les pratiques d'optimisation fiscale de McDonald's. Selon ce rapport, le système mis en place aurait permis au géant de la restauration rapide (1,9 million de salariés dans le monde) d'éviter de payer plus de 1 milliard d'euros en impôts sur les sociétés, au cours de la période 2009-2013. Un travail inédit pour ces organisations, rejointes par une association britannique de lutte contre la pauvreté (War on Want), qui met en évidence l'impact de cette stratégie «d'évitement fiscal» en Europe et dans des marchés principaux que sont la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

Le système mis en place consiste essentiellement, soulignent les trois fédérations, «dans le déménagement du siège social européen du Royaume-Uni vers la Suisse, et dans la canalisation des revenus liés à la propriété intellectuelle dans une minuscule filiale basée au Luxembourg, avec une branche Suisse». L'enquête montre que McDonald's aurait fait «remonter» quelque 3,7 milliards d'euros de recettes de ses restaurants européens vers la holding luxembourgeoise McD Europe Franchising. Holding qui compte à peine treize salariés et a seulement payé 16 millions d'euros d'impôts sur son chiffre d'affaires, toujours en cinq ans. Parmi les principaux perdants: le fisc français, dont le manque à gagner, sans compter les pénalités, est estimé entre 386 et 713 millions d'euros, la France représentant l'un des marchés les plus rentables dans le monde.

La direction de l'entreprise dit, dans un communiqué, «respecter les lois en vigueur». Et, en effet, le système détaillé dans ce rapport relève de l'utilisation de toutes les possibilités légales pour réduire au maximum ses impôts: l'OCDE



Propositions

Dans un dossier consacré à la «fiscalité des entreprises», la fédération Cgt des finances fait plusieurs propositions, notamment pour faire cesser la concurrence fiscale entre Etats et mettre en place une fiscalité européenne. L'idée est d'aboutir à une harmonisation des systèmes fiscaux de l'ensemble des pays de l'Union avec, dans un premier temps, un impôt sur les sociétés européen qui «ne sera efficace qu'avec un taux unique». Elle propose également la création d'un impôt européen pour les entreprises transnationales.

(Organisation de coopération et de développement économiques) a ainsi répertorié plus de quatre cents schémas dits «d'optimisation», alimentés par une concurrence entre les territoires et s'appuyant sur les possibilités légales offertes par les conventions fiscales passées entre Etats. Les organisations syndicales européennes dénoncent cette situation, en

la mettant notamment en perspective avec la faiblesse des salaires de l'entreprise; entreprise qui, par ailleurs, cherche «encore à fuir sa responsabilité de payer sa juste part d'impôts, nécessaires au financement des services publics dont nous dépendons tous».

Dans un communiqué, elles demandent «à la Commission européenne, aux autorités fiscales nationales, ainsi qu'à la commission spéciale du Parlement européen, d'examiner de près les pratiques fiscales de McDonald's avant de prendre les mesures appropriées». Et donc d'agir. Cela suppose des moyens de contrôle suffisants, juridiques certes, mais aussi humains. Or, dans le même temps, 56 000 emplois d'inspecteurs des impôts ont été supprimés dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Christine LABBE

(*) La Fédération syndicale européenne des services publics, la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme et l'Union internationale des employés de service. Plus d'informations sur le rapport: <www.notaxfraud.eu>.

UGICT

Calendrier

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 22 avril.

• Histoire

Dans le cadre du 120^e anniversaire de la Cgt, l'Institut d'histoire sociale organise un cycle de conférences. La prochaine aura lieu le jeudi 2 avril, de 14 heures à 16 heures, sur le thème : « La Cgt, du Front populaire à la Libération, syndicalisme de masse et de conquêtes sociales ». Cette conférence sera présentée par Antoine Prost, historien, professeur émérite à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. Le 16 juin, Michel Pigenet, historien, également professeur émérite à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, traitera de la Cgt dans la Guerre froide (1947-1962). L'inscription est obligatoire : <ihs@cgt.fr> ou au 01 55 82 81 13.

• Droit

Le Syndicat des avocats de France (Saf) organise, le 11 avril à Lille, un colloque sur le droit des étrangers. En savoir plus sur : <www.lesaf.org>, rubrique « Événements ».

• Colloque

Le Centre d'analyse et d'intervention sociale de l'Ehess (Ecole des hautes études en sciences sociales) organise un colloque international sur la question des mobilités « Des Nord(s) vers les Sud(s) ». Il aura lieu à Paris les 20 et 21 mai 2015.

• Rassemblement

L'Ugict-Cgt organise, le mercredi 17 juin, sur le parvis de la Défense en région parisienne, un rassemblement national des ingénieurs, cadres et techniciens.

• Prospective

« L'usine du futur, vers une nouvelle révolution ? » est le thème d'une rencontre du Café des techniques, le jeudi 18 juin à 18 h 30 au musée des Arts et Techniques, à Paris.

Formation

• Licence en droit

Le département « formation continue » de la faculté Jean-Monnet (université Paris-Sud) organise, à Sceaux (92), une formation permettant d'obtenir une licence en droit, avec validation des acquis professionnels et personnels. Cette formation, d'une durée de cent vingt heures, concerne les salariés ayant un projet personnel, syndical ou professionnel nécessitant l'obtention d'un diplôme universitaire ou ceux voulant reprendre des études. Peuvent y participer notamment : les conseillers prud'homaux, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié, responsables de l'activité Dlj (droits, libertés et actions juridiques), personnes voulant passer des concours (greffier, contrôleur ou inspecteur du travail...). Les candidats, sélectionnés sur dossier, doivent justifier de trois années d'activité professionnelle. Depuis 1999, quarante-neuf adhérents de la Cgt ont participé à cette formation diplômante.

La prochaine session aura lieu d'octobre 2015 à juin 2016 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au 30 avril 2015. Pour tout renseignement : sophie.gluais@u-psud.fr ou Jean-Pierre Seguin, référent confédéral pour cette formation : 01 55 82 82 06 ; jp.seguin@cgt.fr

la revue des revues

Economie Politiques publiques, Europe, société, mondialisation, environnement... dans un hors-série publié en partenariat avec l'Observatoire français des conjonctures économiques, *Alternatives économiques* propose vingt fiches et six synthèses pour mieux comprendre l'actualité des enjeux économiques et sociaux. De l'élection d'Alexis Tsipras à l'organisation, à la fin de l'année, de la conférence sur le climat, les mois qui vont s'écouler devront trouver un chemin « *qui mène de la solution de la crise de la dette à un futur pour la planète* ». C'est ce qu'explique Antoine de Ravignan dans l'éditorial de ce numéro très documenté. « L'état de l'économie 2015 », *Alternatives économiques*, hors-série n° 104, février 2015.

Insertion Menée par le Céreq (Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications), l'enquête « génération 2004 » montre que 25 % des non-diplômés ayant quitté le système éducatif en 2004 ont fini par acquérir un diplôme au cours des sept années qui ont suivi. Dans un récent numéro de *Bref*, les chercheurs du Céreq analysent les données issues de cette enquête : elles montrent que ce sont surtout les jeunes femmes qui semblent tirer « *un bénéfice substantiel* » de ce parcours de la seconde chance, « *avec un accès accru à des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés* ». Décrocher un diplôme, une deuxième chance pour l'insertion des non-diplômés ? *Bref du Céreq*, n° 329, décembre 2014.

Conflits Après avoir consacré un premier numéro à l'origine des mobilisations du travail et à leurs différentes formes, la revue *Critique internationale* revient sur les conflits du travail dans le monde, en s'intéressant cette fois aux acteurs et aux enjeux internationaux des relations professionnelles. Pour cela, elle propose des études de cas aussi variées que l'Afrique du Sud, la Chine, l'Allemagne ou les Etats-Unis. Mais aussi l'Espagne, où les syndicats pourraient être « *percutés* » par les mouvements sociaux, dans un contexte de crise économique et de contestation sociale. « Les conflits du travail dans le monde », volume 2, *Critique internationale*, n° 65, octobre-décembre 2014.

Education Dans un numéro à paraître, la revue *Regards croisés sur l'économie*, publiée par les éditions La Découverte, s'intéresse aux inégalités d'accès aux établissements, endettement des étudiants, raisons de l'échec en licence, hausse des frais d'inscription... De multiples entrées prennent en compte, également, la question de la « *gouvernance* » du système, notamment dans une perspective historique. « Les nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur », *Regards croisés sur l'économie*, n° 16, à paraître. En savoir plus sur <www.rce-revue.com>.

CHSCT APRÈS LA MONTÉE EN PUISSANCE, LA DISPARITION ?

SIGNE QUE LES CHSCT SONT CRAINTS : ILS N'ONT JAMAIS FAIT L'OBJET DE TANT D'ATTAQUES. JUSQU'À LEUR POSSIBLE INTÉGRATION DANS UNE INSTANCE UNIQUE DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL.



PHOTO: R. LE COURRIER PICARD / MAXPPP

Le Chsct dispose depuis 1994 de la capacité de recours à un expert indépendant, qui instruit à charge et à décharge, contrairement à l'audit.

Mercredi 18 février, plateforme de tri de La Poste, à Douai. L'intersyndicale (Cgt, Cfdt, Sud) a mobilisé la majorité des agents contre une énième réorganisation du travail : changements d'horaires, suppressions de tournées... Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (Chsct) local ne s'est pas prononcé. Et pour cause : la direction, qui ne lui a pas soumis son plan, préfère organiser un référendum. Faut-il y voir, en creux, un hommage à l'action des Chsct contre les organisations de travail délétères ? Créés en 1982 par les lois Auroux, obligatoires au-delà de cinquante salariés, ils ont connu un « âge d'or, une montée en puissance, avec une jurisprudence gagnée par la lutte », résume Jocelyne Chabert, conseillère confédérale Santé et travail à la Cgt. Si le Chsct « pèse énormément et a des prérogatives essentielles », il a « longtemps été le parent pauvre des Irp [instances représentatives du personnel] », considère Alain Alphon-Layre, responsable confédéral Santé et

travail à la Cgt. Parmi les faits d'armes des Chsct, il y a « l'obligation de sécurité de résultat » imposée à l'employeur (arrêt Snecma de mars 2008) ou encore la « faute inexcusable ».

Les conditions de travail impliquent tous les domaines

« Le Chsct peut évoquer toutes les problématiques : salaires, temps de travail, retraites, normes, locaux... Tout entre dans les conditions de travail », commente Franck Cheron, consultant au cabinet Emergences. « Le Chsct dispose [depuis 1994 – ndlr] de la capacité de recours à un expert indépendant, qui instruit à charge et à décharge, contrairement à l'audit », ajoute-t-il. Cet outil primordial a vu ses thématiques évoluer⁽¹⁾. « On était habitués aux électrocutions, aux chutes », témoigne Jocelyne Chabert, mandatée pendant une quinzaine d'années au Chsct de General Electric Medical System. « L'émergence des risques organisationnels nous a cueillis à froid », avoue-t-elle. On a commencé à en parler chez nous en 2004. » Elle se souvient d'une bataille dans son entreprise contre les modalités des entretiens d'évaluation :

« On a vite compris qu'il fallait justifier la politique salariale par ces entretiens en amont. On a commencé à noter des comportements déloyaux entre salariés car il n'y avait pas assez de galette pour tout le monde. » Elle évoque un « mal-être », de la « frustration », de la « solitude »...

Le Chsct a demandé une information-consultation, notamment sur les critères d'évaluation, tandis que les organisations syndicales proposaient un système alternatif. La direction n'en a pas tenu compte et l'assignation en justice a échoué, mais les salariés ont intégré l'idée qu'« un mauvais entretien n'est pas une fatalité » et peut se contester, parfois avec gain de cause. Chez Outinord, près de Valenciennes, une usine de fabrication de coffrages pour le bâtiment détenue par un fonds d'investissement, des psychologues mandatés par le Chsct ont été priés de quitter les lieux. La direction conteste en justice le lancement d'une étude sur les risques psychosociaux et y oppose son propre questionnaire, distribué à un échantillon « pas du tout représentatif » du personnel, assure Patrick Dufour, secrétaire (Cgt) du Chsct.

(1) Selon la Direction générale du travail, 1 400 expertises ont été réalisées en 2013, pour 26 000 Chsct.

... « Le Chsct est l'objet de beaucoup d'attaques parce que c'est le lieu où s'exprime la crise du travail. Certains pensent qu'en cassant le thermomètre, on va régler les problèmes », analyse François Cochet, directeur des activités Santé au travail au cabinet Secafi-Alpha. La « loi de sécurisation de l'emploi » de juin 2013 a diminué les délais d'expertise du Chsct. C'est « une forte contrainte mais on en a pris notre parti », confie François Cochet. La loi permet également à l'employeur d'imposer une « expertise unique », via une « instance de coordination », quand l'entreprise a plusieurs Chsct. Franck Cheron y voit une remise en cause de la « spécificité locale » du Chsct. Avec l'expertise unique, « on a déjà dilué le rapport de forces », juge-t-il : « Autour de la table, il y a des syndicalistes qui ne se connaissent pas toujours » et pour lesquels « les enjeux sont parfois différents ».

La délégation unique du personnel inclurait le Chsct

Dans la récente négociation sur la « modernisation du dialogue social », le Medef a mis sur la table la création d'un « conseil d'entreprise », qui reprendrait les prérogatives des délégués du personnel, des comités d'entreprise et des Chsct. Un article de la proposition du Medef précise que « le choix de l'expert, ainsi que la nature, l'étendue de sa mission et le montant de ses honoraires se font d'un commun accord entre l'employeur et les membres élus du conseil ». Pour Franck Cheron, si les employeurs avaient pris sur le choix de l'expert, « il y a fort à parier qu'ils choisiraient des cabinets avec des cahiers des charges peu ambitieux ».

Après l'échec de la négociation en janvier, un projet de loi doit être présenté en Conseil des ministres mi-avril. Le 25 février, Manuel Valls a expliqué qu'il comptait notamment ouvrir aux entreprises jusqu'à 300 salariés (200 actuellement) la possibilité de la délégation unique du personnel qui, outre les prérogatives des DP et CE, engloberait désormais celles du Chsct. « Ce sont 67 % des Chsct qui pourraient disparaître », s'alarme Alain Alphon-Layre, qui a pris part à la négociation. « Il faudra voir quelles seront les conséquences sur le nombre d'élus et d'heures de délégations », avance prudemment François Cochet, tandis que Franck Cheron craint la disparition de « plus de 50 000 représentants du personnel. Que dirait-on de la vie politique si on retirait 50 000 élus du jour au lendemain ? »

Ludovic FINEZ

TRAVAIL AMÉLIORER L'OUTIL NE PAS LE CASSER

UNE SÉRIE DE MESURES PERMETTRAIT DES AMÉLIORATIONS DU TRAVAIL DES CHSCT.

Pour François Cochet (Secafi-Alpha), il ne faut pas idéaliser le système actuel. L'expert pointe les faiblesses des Chsct : pas de membres suppléants, renouvellement insuffisant, règles de formation pas toujours respectées, inexistence du Chsct central... Pour autant, il refuse de se laisser enfermer dans la façon dont le Medef a posé le débat : « A la simplification du dialogue social, j'oppose la complexification des questions à traiter [par les Chsct]. » Pour Franck Cheron (Emergences), les membres du Chsct devraient pouvoir « se former en fonction des besoins réels et des dangers. Aujourd'hui, c'est trois ou cinq jours par an, selon que l'entreprise compte plus ou moins de 300 salariés. Dans le nucléaire comme ailleurs. »

Revisiter le droit d'expression des salariés

La Cgt a fait une liste de propositions lors de la négociation sur la « modernisation du dialogue social », parmi lesquelles une refonte du « droit d'expression des salariés, qui date des lois Auroux, comme les Chsct », rappelle Alain Alphon-Layre. « On a proposé très concrètement la possibilité d'avoir trois ou cinq heures par mois pour que les salariés se retrouvent pour discuter entre eux du contenu de leur travail. »

Un deuxième crédit d'heures de réunions inclurait « la hiérarchie, le délégué du personnel, le secrétaire du Chsct, etc. », pour « que les propositions des salariés soient suivies ». La Cgt propose également la création de Chsct de sites, pour aborder des préoccupations communes à des salariés d'entreprises différentes. « Je pense aux centres commerciaux, aux zones industrielles », détaille Alain Alphon-Layre. Autre préoccupation de la Cgt : obtenir une meilleure articulation entre CE et Chsct. « Aujourd'hui, dans les boîtes, les décisions sont

prises à partir des intérêts de l'actionnaire, du client, mais jamais des critères liés au travail. Résultat, le rôle du Chsct vient toujours en second, pour répondre à la question : "Comment éviter que cela abîme les salariés, comment éviter des catastrophes ?". » Jocelyne Chabert y ajoute le risque de « tomber dans le piège de l'accompagnement plutôt que la prévention », avec « les chartes de bonnes



PHILIPPE JUSTE / MAXPPP

pratiques, le yoga, les crèches, les livraisons de fruits et légumes, j'en passe et des meilleurs ». Elle insiste aussi pour que l'expertise soit réservée aux cas réellement nécessaires. Parmi ses stagiaires, de nombreux membres de Chsct ne jurent que par ça, au risque de tout déléguer. Elle pointe aussi les « recours aux expertises mal préparés, dans la lettre de mission, le périmètre... » « Réfléchissez à ce que vous pouvez faire vous-mêmes, vos enquêtes, vos expertises », conseille-t-elle.

La Cgt a également mis en avant sa volonté « que les Chsct deviennent Chscte, avec un e pour "environnemental" », poursuit Alain Alphon-Layre. « Il y a par exemple dans les industries une politique du "zéro stock", ajoute-t-il. Eh bien maintenant, les stocks sont dans les camions, sur la route. L'organisation du travail a donc des impacts importants sur les questions environnementales. » L.F.

Fonction publique droits

Les conditions d'éligibilité à l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat

Les agents dont le traitement a évolué moins vite que l'inflation doivent, sous certaines conditions, recevoir un complément.

Edoardo MARQUÈS

Une « indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat » (Gipa) est instaurée, depuis 2008, par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008. La Gipa s'applique lorsque le traitement indiciaire brut d'un agent a évolué moins vite, sur une période de référence de quatre ans, que l'inflation, un montant indemnitaire brut correspondant à cette perte de pouvoir d'achat lui est alors versé⁽¹⁾. Le versement de cette indemnité, contrairement aux autres primes, revêt un caractère obligatoire. C'est ce qu'a précisé le Conseil d'Etat en indiquant que la Gipa constitue un complément de traitement et non un élément du régime indemnitaire⁽²⁾.

QUI EST ÉLIGIBLE ?

La Gipa est versée, si ces agents remplissent les conditions requises :

- aux fonctionnaires ;
- aux agents publics non titulaires recrutés sur Cdi et rémunérés par référence expresse à un indice ;
- aux agents publics non titulaires recrutés sur Cdd, employés de manière continue sur la période de référence par le même employeur public et rémunérés, en application de leur contrat, par référence expresse à un indice.

La notion d'employeur public recouvre l'Etat, les établissements publics nationaux, les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux sous tutelle⁽³⁾.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR ?

Pour bénéficier de la Gipa, ces agents doivent :

- pour les fonctionnaires : relever d'un grade dont l'indice terminal ne dépasse pas la hors-échelle B⁽⁴⁾ et avoir été rémunérés sur un emploi public pendant au moins trois ans sur la période de référence de quatre ans⁽⁵⁾ ;
- pour les agents non titulaires : être rémunérés sur la base d'un indice inférieur ou égal à la hors-échelle B⁽⁴⁾ et avoir été employés de manière continue par le même employeur public sur la période ;
- pour les fonctionnaires et les agents

non titulaires : être restés respectivement fonctionnaires et agents non titulaires « à chaque borne de la période de quatre ans prise en considération ».

Sont donc notamment exclus⁽⁶⁾ :

- les agents recrutés sur contrat et ayant été titularisés au cours de la période ;
- les agents qui perçoivent une rémunération qui n'est pas calculée et établie en référence à un indice ;
- les fonctionnaires en congé de formation professionnelle.

En outre, l'indemnité ne peut être servie⁽⁷⁾ :

- aux fonctionnaires rémunérés sur la base d'un indice détenu au titre d'un emploi fonctionnel sur l'année de début ou de fin de la période de référence, sauf pour les emplois fonctionnels ouverts aux agents de catégorie C et de catégorie B ;
- aux agents en poste à l'étranger au 31 décembre de l'année de fin de la période de référence ;
- aux agents qui ont subi, durant la période de référence, une sanction disciplinaire ayant entraîné une baisse du traitement indiciaire.

Si un agent a changé d'employeur à la suite d'une mobilité au sein de l'une ou entre les fonctions publiques, la charge incombe à l'employeur au 31 décembre de l'année de fin de la période de référence sur la base, le cas échéant, des informations transmises par le précédent employeur⁽⁸⁾.

LE CALCUL DE LA GIPA

La Gipa est calculée sur la base de la formule⁽¹⁾ :

(Tib de l'année de début de la période de référence) × (1 + inflation sur la période de référence) – (Tib de l'année de fin de la période de référence)

Le traitement indiciaire brut (Tib) d'une année considérée est obtenu en multipliant l'indice majoré détenu au 31 décembre par la valeur moyenne annuelle du point. Sont exclus du calcul : l'indemnité de résidence ; les éventuels Sft et Nbi (supplément familial de traitement et nouvelle bonification indiciaire) ; les primes et indemnités ; de même que les majorations et indexations

relatives à l'outre-mer⁽⁹⁾. Les diminutions du traitement liées à un congé de maladie n'ont aucune incidence sur le calcul⁽³⁾.

Pour 2015 : un arrêté du 4 février 2015⁽¹⁰⁾ prévoit que, pour l'application du décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 modifié relatif à l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa), pour la période de référence fixée du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2014, le taux de l'inflation ainsi que les valeurs annuelles du point à prendre en compte pour la mise en œuvre de la formule de calcul figurant à l'article 3 du même décret sont les suivants : taux de l'inflation : + 5,16 % ; valeur moyenne du point en 2010 : 55,4253 euros ; valeur moyenne du point en 2014 : 55,5635 euros.

QUELS PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR LA GIPA ?

Pour les fonctionnaires ne cotisant pas au régime général de la Sécurité sociale, la Gipa est assujettie aux prélèvements suivants : cotisations au régime public de retraite, Csg, Crds, contribution exceptionnelle de solidarité.

Pour les agents non titulaires et les fonctionnaires relevant du régime général de la Sécurité sociale, la Gipa est assujettie à l'ensemble des prélèvements obligatoires : cotisations au titre des assurances maladie, maternité, invalidité et décès ; cotisations au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles ; cotisation à la Cnaf ; cotisations au titre de l'assurance vieillesse ; cotisations à l'Ircantec ; Csg ; Crds ; contribution exceptionnelle de solidarité ; contribution de solidarité autonomie ; cotisations au Fnal ; versement destiné aux transports en commun, le cas échéant. ◀

(1) Article 3 du décret n° 2008-539 du 6 juin 2008.

(2) CE, 2 mars 2010, requête n° 322781.

(3) Circulaire ministérielle n° 002170 du 30 octobre 2008.

(4) Article 2 du décret n° 2008-539 du 6 juin 2008.

(5) Article 9 du décret n° 2008-539 du 6 juin 2008.

(6) Circulaire ministérielle du 13 juin 2008.

(7) Article 10 du décret n° 2008-539 du 6 juin 2008.

(8) Article 11 du décret n° 2008-539 du 6 juin 2008.

(9) Articles 3 et 10 du décret n° 2008-539 du 6 juin 2008.

(10) Arrêté du 4 février 2015 fixant au titre de l'année 2015 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Nor : RDFF1502549A), publié au JO du 13 février 2015.

droits

Lanceurs d'alerte

Un droit et un statut à

L'actualité fait de plus en plus souvent état de salariés qui prennent des risques professionnels et personnels pour alerter sur des dangers ou des malversations, de différentes natures, commises au sein des entreprises où ils exercent leurs métiers. Suivant les cas, au regard de l'objet des infractions, de leurs auteurs et des contextes sociaux, économiques, techniques et politiques, ces salariés peuvent alerter les directions des entreprises, les pouvoirs publics (les administrations), les instances judiciaires (civiles, pénales et autres) et les médias.

Michel CHAPUIS

Jurisprudence récente. Dans deux jugements en date du 5 mars 2015, concernant deux affaires différentes, le juge du contrat condamne des employeurs ayant usé de mesures de représailles graves à l'encontre de salariés lanceurs d'alerte.

Dans une affaire, il s'agit d'une salariée, Stéphanie Gibaud, qui avait refusé de détruire des documents internes (fichiers informatiques, etc.) qui documentaient le système d'organisation d'évasion fiscale mis en place par la banque au bénéfice de certains de ses clients, alors qu'une enquête pénale était en cours (avec une perquisition dans les locaux de la banque). Elle avait alerté le président du directoire sur son refus de suivre l'instruction de détruire des fichiers et sur les mesures de rétorsion mises en œuvre à son encontre (dégradation de ses conditions de travail – fonctions réduites, mise à l'écart, reproches incessants, dégradation de l'évaluation professionnelle, etc.) et elle concluait en demandant la mise en œuvre de la procédure d'alerte prévue par la loi. Le disque dur de son ordinateur est modifié.

La salariée, secrétaire du Chsct, mentionne des faits concernant la tenue des fichiers dans un procès-verbal de réunion de cette instance. La direction de la banque fait citer la salariée pour diffamation devant le tribunal de police de Paris pour avoir diffusé ce procès-verbal à l'ensemble des salariés de l'entreprise par voie électronique. Par jugement du 27 septembre 2010, le tribunal relaxe la salariée. La direction de l'entreprise n'a pas fait appel contre cette décision.

La société est condamnée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (Acpr) à une amende de 10 millions d'euros pour des faits de non-conformité s'apparentant à une évasion fiscale (décision confirmée le 5 novembre 2014 par le conseil d'Etat).

Un procès-verbal du Chsct du 17 juin 2010 relate les accusations d'une partie des salariés relative au système d'évasion fiscale et de destruction de fichiers compromettants.

Les actes de représailles à l'encontre de la salariée, le « harcèlement moral », ont pour effet une dégradation de sa santé.

Dans son jugement, le juge départiteur considère que le harcèlement moral allégué est éta-

bli (jugement du conseil de prud'hommes de Paris, encadrement, départage, 5 mars 2015, *Mme Stéphanie Gibaud c/ Sté Ubs France*). Le préjudice causé par ce harcèlement doit être intégralement réparé. La salariée obtient la condamnation de l'entreprise à lui verser des dommages-intérêts; cependant, le montant de ces indemnités ne répare que partiellement le préjudice.

Dans l'autre affaire, il s'agit d'un salarié, James Dunne, ayant dénoncé les activités de son entreprise et ses collaborations avec des régimes autoritaires (il s'est indigné, en interne puis sur Internet – site Mediapart –, d'un projet de vente de matériel de surveillance au régime syrien – l'entreprise est spécialisée dans une technologie permettant d'analyser un réseau, de le filtrer, de le surveiller...). A la suite de cette action, son contrat de travail a été rompu.

Le salarié obtient la condamnation de l'entreprise à lui verser des dommages-intérêts (jugement du conseil de prud'hommes de Paris, départage, 5 mars 2015, *M. James Dunne c/ Sté Qosmos*).

Ces deux affaires sont emblématiques de l'action de salariés lanceurs d'alerte, des représailles mises en œuvre à leur encontre et des suites réservées par la justice du travail. Au regard de cette jurisprudence, de ces arrêts récents et d'autres affaires jugées, il convient de faire le point sur les dispositions éparées, notamment dans le Code du travail, qui préfigurent la nécessaire création d'un véritable régime de droit de l'alerte et d'un statut protecteur des salariés lanceurs d'alerte.

Définition. L'alerte éthique peut être définie comme étant le geste accompli par un individu qui est témoin, dans son activité professionnelle, d'actes illicites et qui, par civisme, décide d'alerter les autorités ayant le pouvoir d'y mettre fin. Les Anglo-Saxons désignent ce geste par l'expression *whistleblowing*, ce qui signifie littéralement « donner un coup de sifflet », notamment traduit en France par « dispositifs d'alerte professionnelle ». Des alertes existent dans d'autres domaines (santé et sécurité au travail; discriminations; harcèlement dit moral; etc.).

construire d'urgence!

Plusieurs dispositifs existent dans différents cas de figure.

Corruption. La loi n° 2007-1598 du 13 novembre 2007 « relative à la lutte contre la corruption » interdit les mesures de rétorsion de la part de l'employeur à l'égard d'un salarié qui a « *relaté ou témoigné, de bonne foi, soit à son employeur, soit aux autorités judiciaires ou administratives, de faits de corruption dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions* ». (article L. 1161-1 du Code du travail). Les actes de rétorsion sont frappés de nullité. En cas de contentieux, devant le juge civil, le salarié bénéficie d'un aménagement de la charge de la preuve.

Infractions fiscales et financières (crime et délit). La loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière interdit les mesures de rétorsion de la part de l'employeur à l'égard du salarié qui a « *relaté ou témoigné, de bonne foi, de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions* ». Le texte ne prévoit pas explicitement la nullité des actes de représailles. En cas de contentieux, devant le juge civil, le salarié bénéficie d'un aménagement de la charge de la preuve.

Financier. Les « systèmes d'alerte professionnelle », applicables dans les domaines comptables et financiers, prévus par la loi étatsunienne Sarbanes-Oxley pour les sociétés des Etats-Unis et leurs filiales à l'étranger, combinent des obligations de dénonciation et de confidentialité. Au regard de la législation « Informatique et libertés », à l'égard de la Cnil (délibération du 8 décembre 2005 modifiée par la délibération du 30 janvier 2014), ces « systèmes d'alerte professionnelle » doivent faire l'objet, suivant leur contenu, soit d'une autorisation, soit d'un engagement de conformité, soit, quand le dispositif d'alerte professionnel va au-delà des prévisions légales concernant les domaines financier, comptable, bancaire et de lutte contre la corruption, d'une demande d'autorisation (cf. les « codes d'éthique », les « codes de conduite », etc.).

Domaine bancaire. Est ici prévue une déclaration de soupçon, instaurée pour certains corps de

métiers dont l'activité est liée au maniement de fonds dans la lutte contre le blanchiment d'argent (articles L.561-1, L.562-1 à L.562-10 et L.564-1 à L.564-6 du Code monétaire et financier).

Santé publique et environnement. La loi n° 2013-316 du 16 avril 2013 relative à « *l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte* » pose le principe d'un droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement. Toute personne physique (salarié, etc.) a le droit de rendre publique ou de diffuser de bonne foi une information concernant un fait, une donnée ou une action, dès lors que la méconnaissance de ce fait, de cette donnée ou de cette action lui paraît faire peser un risque grave sur la santé publique ou sur l'environnement. L'information qu'elle rend publique ou diffuse doit s'abstenir de toute imputation diffamatoire ou injurieuse (article 1^{er} de la loi).

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur s'il estime, de bonne foi, que les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement font peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement. L'alerte est consignée par écrit. L'employeur informe le travailleur qui lui a transmis l'alerte de la suite qu'il réserve à celle-ci (Code du travail, art. L. 4133-1). Le travailleur qui lance une alerte bénéficie de la protection contre les mesures de représailles de la part de l'employeur (Code du travail, art. L. 4133-5). En cas de divergence avec l'employeur sur le bien-fondé d'une alerte transmise par le salarié ou en l'absence de suite dans un délai d'un mois, le travailleur peut saisir le représentant de l'Etat dans le département – le préfet (Code du travail, art. L. 4133-3).

Une commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement est créée (titre II de la loi) : elle est chargée de veiller aux règles déontologiques s'appliquant à l'expertise scientifique et technique et aux procédures d'enregistrement des alertes en matière de santé publique et d'environnement. Cette Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement peut se saisir d'office ou être saisie notamment par une organisation syndicale de salariés représentative au niveau national. ◀

BIBLIOGRAPHIE

• MICHEL MINÉ ET DANIEL MARCHAND, *LE DROIT DU TRAVAIL EN PRATIQUE*, MARS 2015, 27^e ÉDITION, EYROLLES, PARIS, 717 PAGES, 34 EUROS.

LANDERNEAU/EXPOSITION

LE SPECTRE DU BLEU CHEZ MONORY



Jacques Monory,
«For all that
we see or seem,
is a dream
within a dream»,
2014.

JACQUES MONORY

A Landerneau (ça va y faire du bruit, du moins le suppose-t-on) se tient une solide rétrospective de l'œuvre du peintre Jacques Monory. C'est l'occasion rêvée d'apprécier à grande échelle l'univers singulier de cet artiste qui travaille directement à partir de photographies (il en prit le goût dans sa jeunesse, chez l'éditeur Delpire qui l'employait) pour en tirer des tableaux riches de sens tragique, propres à signifier le monde où nous sommes, tel qu'il peut être représenté dans des films noirs tournés en milieu urbain. Monory, né en 1924, fait partie de ces peintres apparus dans les années 1960, étiquetés sous le label de la «figuration narrative». On y comptait Rancillac, Erró, Peter Klasen, Adami, Arroyo, Fromanger et Hervé Télémaque, auquel s'intéresse ces jours-ci le Centre Pompidou en l'exposant. En réaction à l'invasion de l'abstraction, ils s'attachèrent à exercer un regard sans concession sur la société dans ses manifestations visuelles concrètes. Monory, c'est le plus souvent sous le glacis d'un monochrome bleu qu'il provoque, au sein d'une atmosphère lourde de menaces diffuses, une sensation de froideur suggestive. Il se montre dans certaines toiles, chapeauté ou pas. Une de ses séries porte, en 1976, le nom caractéristique d'*Opéras glacés*, tandis que deux ans auparavant, il s'était voué aux *Premiers Numéros du catalogue mondial des images incurables*. Il se démarque du pop art en revendiquant une dimension violemment critique, à l'opposé des Américains dont la vision induit trop souvent l'acquiescement, voire la soumission au règne de la marchandise.

Stéphane HARCOURT

THÉÂTRE/FESTIVAL LA MC93 S'AVEVENTURE HORS LES MURS

La MC93 a fermé ses portes pour travaux. La dixième édition de son festival Le Standard idéal, fondé sur une programmation internationale, a donc lieu hors les murs sur d'autres scènes (Théâtre Gérard Philipe-Cdn de Saint-Denis, Nouveau Théâtre de Montreuil-Cdn, Théâtre 71-Scène nationale de Malakoff, Monfort Théâtre à Paris et Théâtre du Soleil). Entamée en mars, cette belle manifestation se poursuit jusqu'en juin. Ces temps-ci, au Monfort Théâtre, on peut voir (jusqu'au 18 avril) *la Maison des chiens*, de l'auteur ukrainien Vlad Troitskyi, qu'il met en scène avec une troupe nombreuse, ainsi que (même lieu, mêmes dates), *la Cerisaie*, de Tchekhov, adaptation et mise en scène du maître russe Lev Dodine, à la tête du Maly Drama de Moscou. Patrick Sommier, directeur de la MC93, illustre son projet en citant Raoul Vaneigem: «*Dans les autres, c'est toujours moi que je cherche, et mon enrichissement et ma réalisation.*»

• TÉL. RÉS.: 01 41 60 72 72, <WWW.MC93.COM>

SORTIES FILMS

Birdman

ALEJANDRO GONZÁLEZ IÑÁRRITU (MEX.) Couvert d'oscar, ce film d'un cinéaste virtuose explore le monde du théâtre avec une gourmandise jamais dissimulée. Un acteur qui incarna jadis un superhéros au cinéma (l'épatant Michael Keaton), doit monter sur les planches. Le résultat n'est pas tout à fait comme escompté. Dans le labyrinthe des coulisses se joue brillamment une comédie humaine au royaume de l'illusion.

Le Dernier Loup

JEAN-JACQUES ANNAUD (FR.-CHINE) On lui devait déjà *l'Ours*. Cette fois, il s'est rendu en Mongolie intérieure, dans des paysages grandioses, pour tourner au milieu de mille difficultés un grand film d'aventures sur lequel se greffent une réflexion politique et des préoccupations d'ordre écologique. Sous le règne de Mao, un étudiant chinois envoyé éduquer les paysans découvre un monde inattendu, et d'abord le peuple des loups...

Red Army

GABE POLSKY (USA) Étonnant, ce documentaire sur cette équipe soviétique de hockey sur glace surentraînée qui, au temps de la Guerre froide, mettait des piles aux Américains et aux Canadiens.

• JUSQU'AU 17 MAI, SUR L'INITIATIVE DU FONDS HÉLÈNE & ÉDOUARD LECLERC, AU CENTRE D'ART LES CAPUCINS À LANDERNEAU (29800), TÉL.: 02 29 62 47 78.

PARIS/RITES ET TRADITIONS QUAND L'ART DE MANGER A LE GOÛT DU SACRÉ

Au musée Dapper, espace d'arts et de cultures pour l'Afrique, les Caraïbes et leurs diasporas, a lieu une exposition intitulée « L'art de manger ». Il y va des rites et traditions entourant la préparation et la consommation de nourriture, dans des sociétés non occidentales, plus précisément situées dans les zones qui relèvent du domaine de l'établissement, lequel est riche d'objets propres aux cérémonies de rigueur en la matière (plats, coupelles, coupes, louches, cuillères...). Mariages, naissances, festins monstres, boissons spéciales, fêtes en l'honneur du sorgho, de l'igname ou du taro, les variations sur ces thèmes sont infinies. Le riz chez les Ifugao (Philippines) possède sa divinité protectrice figurée par une statuette. Il y a la conciliation avec les créatures de l'autre monde. Alors, on verse de l'alcool, de la bouillie de céréales, du sang de poulet, de porc, de bœuf, de chien...

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 12 JUILLET,
35 BIS, RUE PAUL-VALÉRY,
75116 PARIS, TÉL. : 01 45 00 91 75,
<WWW.DAPPER.FR>

Cuiller à jambes
de Côte d'Ivoire.



HUGHES DUBOIS, ARCHIVES MUSÉE DAPPER

NIKOLAI GENOV

LOUVRE/ ARCHÉOLOGIE SUR LES TRACES DES THRACES

Ces dernières années, l'archéologie bulgare a permis de redécouvrir la civilisation de la Thrace antique, qui rythma si fort l'univers de la mythologie grecque. L'exposition « L'épopée des rois thraces » permet de prendre la mesure de la richesse à tous égards de cette contrée entre mer Egée et mer Noire, qui, au V^e siècle avant Jésus-Christ, était aux mains de rois – entourés d'une aristocratie guerrière – dont on a retrouvé d'exceptionnels tombeaux.

• DU 15 AVRIL AU 20 JUILLET, LOUVRE, AILE RICHELIEU.



Tête du roi
Seuthès III.

AVIGNON/THÉÂTRE TIMAR PREND NOTTE

Alain Timar, qui dirige le Théâtre des Halles, sis au cœur d'Avignon, met en scène une pièce de Pierre Notte qui a pour titre *Pédagogies de l'échec*. Il en signe également la scénographie. Les interprètes sont Olivia Côte et Salim Kechiouche. Elle et lui, au septième étage dans des bureaux dont il ne reste rien, ni cloisons, ni fenêtres, se plient aux lois de la hiérarchie. Tout, autour d'eux, est tombé. Tremblement de terre, catastrophe, conflit mondial ? Il nous est dit, dans les attendus dramaturgiques du spectacle, que « c'est une comédie féroce de la vanité de l'action et des rôles imposés, de la théâtralité des catégories professionnelles qui veulent tenir le coup, encore et malgré tout, dans un univers aveugle quant à sa propre érosion, sa pathétique dégringolade ».

• CRÉATION DU 23 AU 26 AVRIL, THÉÂTRE DES HALLES, SALLE DU CHAPITRE, RUE DU ROI-RENÉ, AVIGNON.

SAINT-DENIS/TCHEKHOV PAS DE MOSCOU POUR ELLES

Les *Trois Sœurs* de la pièce fameuse d'Anton Tchekhov rêvent de gagner la capitale russe, pour enfin vivre au lieu de croupir dans une ville de garnison en province... Jean-Yves Ruf s'attaque à ce chef-d'œuvre patenté. Dans ses notes d'intention, il affirme ceci : « Tchekhov décrit une éjection. Elles vont durant toute la pièce assister à leur éjection du nid, hors de leur chambre, de leur maison, de leurs souvenirs, de leurs utopies, séparées insidieusement par la vie, par les voies trop opposées que prend chacune d'elles. C'est une pièce dure, un drame, mais pas une pièce noire, défaitiste. Tchekhov décrit surtout le passage de l'enfance perdue à l'âge adulte. »

• DU 30 MARS AU 19 AVRIL, THÉÂTRE GÉRARD-PHILIPPE-CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE SAINT-DENIS, LES 23-24 AVRIL À CHALON-SUR-SAÔNE ET LES 28-29 AU MANS.

EXPOSITION

DE 1897 À 1906, LA SÉCESSION N'A PAS CESSÉ C'EST SÛR

AVEC "AU TEMPS DE KLIMT",
LA PINACOTHÈQUE DE PARIS PROPOSE,
AUTOUR DE CET ARTISTE DRESSÉ
AVEC D'AUTRES CONTRE "L'INFLEXIBLE
RÉSISTANCE DE L'ACADÉMISME
AU CHANGEMENT", UN PANORAMA
RELATIVEMENT DENSE DE L'ART
AUTRICHIEN AU TOUT DÉBUT
DU SIÈCLE DERNIER ⁽¹⁾.

Le peintre et écrivain autrichien Oskar Kokoschka (1886-1980), qui fut l'un des compagnons d'offensive de Gustav Klimt (1862-1918) et son compatriote, a dit de lui dans ses mémoires: «*C'était un novateur qui gardait les yeux ouverts sur les courants intellectuels de son temps, l'un des principaux représentants du Jugendstil (équivalent en France de l'Art nouveau) décoratif.*» Voilà sans doute un jugement un peu restrictif. On n'est jamais trahi que par les siens. Klimt, en tout cas, fut un chef de file. L'exposition, dont le titre complet est «*Au temps de Klimt, la Sécession à Vienne*» le prouve à l'envi, en illustrant le développement de l'art viennois de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux premières années de l'expressionnisme.

Qu'est-ce que la Sécession? De fait, le terme recouvre plusieurs mouvements artistiques fondés en Allemagne et en Autriche en réaction au conformisme académique. La première Sécession est datée de 1892 à Munich, dans un esprit à la fois néo-impressionniste et résolument moderne. Celle de Berlin, initiée en 1899 par l'impressionniste Max Liebermann (1847-1935) est plus axée sur l'avant-garde, puisqu'elle s'attache à présenter des œuvres de Munch, Kandinsky, Hodler... En 1910, cependant, son refus d'admettre des toiles jugées trop violentes devait aboutir à un schisme, d'où la naissance de la Nouvelle Sécession (Neue Secession) dans

Gustav Klimt
«*Judith*», 1901,
huile sur toile,
84 x 42 cm.



(1) Jusqu'au 21 juin à la Pinacothèque 2,
8, rue Vignon, 75009 Paris, tél. : 01 44 56 88 80.


Gustav Klimt

«Portrait de jeune fille de face», 1898, huile sur carton, 38 x 34 cm. Prêt permanent d'une collection privée.

«C'était un novateur qui gardait les yeux ouverts sur les courants intellectuels de son temps.»

Gustav Klimt

Reconstitution de la «Frise Beethoven», 1985, technique mixte sur plâtre sur chaume, 216 x 3438 cm.

laquelle les peintres de Die Brücke («le Pont»), «ancêtres» de l'expressionnisme (Ernst Ludwig Kirchner, Karl Schmidt-Rottluff, Emil Nolde, etc.), mis à l'écart de la première Sécession, connaîtront leur heure de gloire. Quant à la Sécession viennoise, qui nous intéresse ici au premier chef, Klimt la fonde en 1897. Elle jouera un rôle capital dans la divulgation de l'Art nouveau, tant dans le domaine de la peinture que dans celui des arts appliqués. La Sécession viennoise a constitué le foyer extrêmement actif d'un art vivant, qui touchait autant à l'architecture et à la poésie qu'à la peinture et à la musique.

Lutter contre l'élan nationaliste des pays européens

C'est dans le cadre de l'Association des artistes plasticiens d'Autriche, regroupement dont Klimt est le président, avec à ses côtés les architectes Josef Hoffmann (1870-1956) et Joseph Holbrich (1867-1908), auquel on doit la Maison de la Sécession à Vienne, que sont édictées les grandes lignes de leur action. Il s'agit de réunir les forces créatrices du pays, d'instaurer des contacts avec les artistes étrangers, de prôner l'échange international des idées, de lutter contre l'élan nationaliste des pays européens, de renouveler les arts appliqués, de créer un art total et d'opposer une nouvelle expression artistique véritable. Vaste programme! On saisit qu'il est significatif de la grande secousse nerveuse survenue à cette époque dans un Empire



austro-hongrois vivant ses derniers jours d'apparente placidité.

La visite tourne autour d'un choix de travaux de Klimt (le mot «tourne» est on ne peut plus juste, les lieux sont labyrinthiques, on s'y presse, on s'y écrase même), depuis ses années de formation jusqu'aux grandes œuvres fameuses telles que *Judith I* (1901), où l'héroïne sophistiquée fin de siècle tient négligemment à la main par les cheveux la tête coupée d'Holopherne ou encore, dûment reconstituée, la *Beethoven Frieze* (1902), monumental exploit de 34 mètres de large sur 2 de haut, censé figurer les sensations éprouvées à l'audition

de la *Neuvième Symphonie*. L'œuvre, qui ne laisse pas d'impressionner aussi par sa facture luxueuse (Klimt use de poudre d'or sur certaines parties; héritage de son père, orfèvre et ciseleur de métaux précieux?), était alors intégrée dans l'installation de la sculpture *Beethoven* de Max Klinger, réalisée par Josef Hoffmann.

Les sécessionnistes viennois avaient un journal, *Ver sacrum* (Printemps sacré), dans lequel Klimt et ses amis artistes, Kurzweil, Josef Engelhart, Ernst Stöhr et autres ont pu théoriser à loisir en compagnie des principaux tenants du symbolisme; les Britanniques Burne-Jones, ...

... Aubrey Beardsley ou le Français Puvis de Chavannes. Klimt connut rapidement le succès. En 1888, l'empereur François-Joseph le décorait de la Croix d'or du mérite artistique. Cela se gâtait dix ans plus tard, à cause du tableau *Pallas Athéna*, qui servit d'affiche pour la première exposition de la Sécession. L'œuvre fut jugée érotique, à juste titre d'ailleurs.

Ce ne sont que femmes fatales couvertes de bijoux

N'oublions pas que c'est en 1895 que Freud, renonçant à l'hypnose, s'emploie à développer la méthode « psycho-analytique », née pour une part de l'observation assidue de troubles psychiques chez des femmes de la bourgeoisie viennoise. Ne parle-t-il pas, à propos des femmes, d'un « *continent noir* » à explorer ? La femme, sujet récurrent dans l'histoire de la peinture, connaîtra dans celle de Klimt et des siens deux types d'interprétations significatives. Le premier a trait à l'apparence d'innocence impassible et rêveuse de la jeune fille gracieuse, nubile à peine (voir notamment, d'Elena Luksch-Makowsky, la toile exquise intitulée *Adolescentia*, de 1903). L'autre est à voir du côté de la créature d'irréversible perte, propre d'ailleurs à tout le symbolisme européen qui la barde de bijoux de facture exotique. Du poème *Hérodiade* de Mallarmé au tableau *Suzanne et les Vieillards* (1895) de Gustave Moreau jusqu'à la *Salomé* d'Oscar Wilde, ce ne sont que femmes fatales couvertes de bijoux. La *Salomé* de Klimt, pour sa part, offre son visage de trois quarts et l'arrogance de seins aigus. Le comble du « vice » est atteint avec Egon Schiele (voir dans l'exposition son foudroyant dessin de masturbation féminine).

Maints documents ayant trait à la vie de Klimt, à sa famille et à ses frères – Ernst et Georg, peintres comme lui, avec lesquels il a fréquemment œuvré – parsèment l'exposition. Est particulièrement révélatrice la place accordée aux premières années de la Sécession et à l'influence qu'eurent sur Klimt nombre de ses pairs, peintres et intellectuels viennois, tels Tina Blau, Theodor Hörmann, Carl Schuch (au demeurant photographe émérite), Josef Engelhart ou Max Kurzweil. Comme lui, ils séjournèrent à Paris, y prenant exemple pour leur cure de jouvence esthétique. Ils sont assez bien représentés dans les quelque 180 pièces (tableaux, dessins, sculptures, objets divers) qui constituent la manifestation, dont le commissaire n'est autre qu'Alfred Weidinger, conservateur au musée du Belvédère de Vienne, à ce titre connaisseur reconnu de la période envisagée.



Josef Engelhart
« Au restaurant du jardin », 1893,
huile sur bois, 28 x 26 cm.

Le programme de la Sécession est significatif de la grande secousse nerveuse survenue à cette époque dans un Empire austro-hongrois vivant ses derniers jours d'apparente placidité.



Josef Hoffmann (conception)
Broche, modèle n° G 367, 1905, argent,
or, corail, lapis-lazuli et pierre de lune,
5 x 5,1 cm. Collection privée.

La dernière section de l'exposition est consacrée aux métiers d'art viennois raffinés (céramique, joaillerie, pièces de mobilier de créateurs, aïeules si l'on veut de notre « design ») ainsi qu'à des dessins d'architecture d'Adolf Loos, de Josef Hoffmann ou d'Otto Wagner, qui, des radiateurs aux poignées de porte, fut à même de concevoir les moindres détails de l'immense Wiener Postsparkasse (caisse d'épargne de Vienne) édifée sur ses plans en 1906.

La ravissante Alma Mahler, qui fut successivement l'épouse du compositeur Gustav Mahler (voir vers la fin la belle tête en bronze de celui-ci par Rodin), de l'architecte Walter Gropius et du romancier Franz Werfel, dépeint ainsi Klimt dans ses mémoires : « *Sa culture était médiocre, il était issu d'un milieu très modeste. Mais il avait toujours dans sa poche la Divine Comédie et Faust. Son évolution artistique fut constante. Ses paysages devinrent à la fin absolument dépourvus de relief, sans plans distincts ; ils évoquaient des gobelins, mais ses couleurs en faisaient des bijoux.* » Ce pourrait être une chic épitaphe, sensiblement mondaine, pour un artiste élevé dans la peinture d'histoire traditionnelle sous toutes ses formes, qui sut retenir la leçon d'un impressionnisme voisin de la peinture de plein air française, avant d'inventer des tableaux symbolistes peuplés de nombreux personnages, tandis que ses portraits, de femmes exclusivement, ont pu acquérir une élégance folle tramée de mystère.

Jean-Pierre LÉONARDINI

platines

LE CHANT DE L'ÂME

Eperdument

André HOFMANN

Il était une fois un pays où les chanteurs ambitionnaient de rivaliser en vocalises avec leurs compagnons à parure de plumes, les rossignols. Ce pays, c'était la Perse d'Homar Khayyam, le poète qui chantait le bonheur de la vie dans l'ivresse de l'amour et du vin. Alireza Ghorbani est l'un des plus grands interprètes actuels de cet extraordinaire chant persan à la tradition millénaire fondé sur la virtuosité de l'ornementation et la capacité d'improvisation. Issu d'une famille religieuse, il est devenu, à 27 ans, le vocaliste soliste de l'orchestre national d'Iran. En 2004, il participe à l'album *Calligraphies vocales – L'art du chant classique persan* en trio avec Djamchid Chemirani et Daryoush Tala'i, un enregistrement récompensé par un Coup de cœur Musique du monde et le prix In honorem de l'académie Charles-Cros en 2005. Puis c'est l'album *Ivresses* en 2011, consacré à Homar Khayyam et au poète mystique Rûmî. Avec son nouvel album *Eperdument – Chants d'amour persans*, c'est à un voyage au Gulistan, le « jardin des roses » que nous emmène Alireza Ghorbani, en compagnie des grands poètes persans Hafez, Saadi et Rûmî, et de poètes contemporains tels Mohamed Reza Shafiei-Kadkani, Aref Qazvini et Fereydu Moshiri. Les instruments de l'orchestre classique persan (târ, tombak, daf, bendir, darbouka et dayre) l'accompagnent sur des compositions originales de Saman Samimi, qui propose un son à la fois ancien par ses origines et nouveau par ses arrangements, superbement enregistré...

• ENRG. 2015, CD VOX POPULI ACCORDS CROISÉS-HARMONIA MUNDI.
18 EUROS ENV.

LARS VOGT

Joue Chopin

C'est au détour d'une écoute radiophonique que j'ai fait la connaissance de Lars Vogt. Et j'ai été frappé par la personnalité de cet interprète quadragénaire, né à Düren, en Allemagne, et résidant en Angleterre. Lars Vogt se permet des libertés qu'aucun autre pianiste ne se permet aujourd'hui, que seuls les grands savent imprimer à leur jeu. Une sorte d'équivalent au clavier du prodigieux violoniste Nigel Kennedy. Ses interprétations de Chopin vous séduiront, elles vous étonneront par certains choix de tempos, vous déconcerteront parfois comme cette *Ballade n° 1 en la mineur* ralentie à l'extrême, mais elles vous enchanteront par la beauté de leur chant, l'espace que Lars sait ouvrir sur son clavier. Au programme, autour de la *Ballade* et de la monumentale *Sonate dite funèbre*, un ensemble de *Nocturnes* culminant avec le sublime *Nocturne n° 20 en do dièse mineur* et le bien moins connu *n° 21 en do mineur*, deux chefs-d'œuvre qui ont vu le jour en éditions posthumes.

• ENRG. 2014, CD AVI-MUSIC., 19 EUROS ENV.

MACCHIA

Les 14, 15 et 16 avril, à la Comédie de Picardie (62, rue des Jacobins, 80000 Amiens, tél. : 03 22 22 20 20, <www.comdepic.com>), Ariane Ascaride et Loïc Mobihan joueront *le Silence de Molière*, une pièce de Giovanni Macchia traduite de l'italien par Jean-Paul Manganaro et Camille Dumoulié, mise en scène par Marc Paquien. L'auteur a inventé une conversation entre Esprit-Madeleine (1665-1723) – fille d'Armande Béjart et de Molière qui vécut dans le silence – et un interlocuteur imaginaire.

ELECTRONIC

A la Maison de Radio France (116, avenue du Président-Kennedy, 75016 Paris), au Studio 104, aura lieu le dimanche 26 avril à 18 heures, sous l'intitulé « Live Electronic », un concert spatialisé avec, au programme, *l'Astre échevelé* de Gérard Buquet, pour saxophone (tenu par Vincent David) et électronique, avant, entre autres œuvres, *Chrysalide*, d'Eryck Abecassis...

HORVÁTH

Jacques Osinski présente, du 2 au 18 avril, sa mise en scène de la pièce de l'auteur germano-hongrois Odón von Horváth (1901-1938), *Don Juan revient de guerre*, à l'Athénée-Théâtre Louis-Jouvet (square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 7, rue Boudreau, 75009 Paris, tél. rés. : 01 53 05 19 19, <www.athenee-theatre.com>).

bouteilles

Ajaccio

Domaine de la Sorba

L'Île de Beauté, au-delà de ses paysages magnifiques, mérite aussi le détour pour la qualité de ses vins. Le tour de l'île vous fera découvrir des appellations originales et diversifiées : patrimoine, muscat-du-cap-corse, porto-vecchio, figari, sartène, qui possèdent chacune une typicité propre et bien adaptée à la gastronomie locale.

Une trentaine de cépages sont cultivés, mais les plus répandus sont le nielluccio tannique et le sciaccarellu fruité, assemblés aux grenache, carignan, cinsault, bien connus dans la vallée du Rhône. Le vermentinu, appelé rolle dans la région niçoise, est le cépage des blancs. Il produira des vins complexes, aromatiques, convenant aux poissons grillés et surtout à l'aïoli.

Le domaine de la Sorba, situé sur les hauteurs granitiques d'Ajaccio, compte 25 hectares plantés en 1973 et 1974 par François Musso, le père de l'actuel propriétaire. La vendange fut d'abord fournie à la coopérative puis, à partir de 2002, élaborée au domaine.

Le respect de l'environnement est ici la règle, avec la culture traditionnelle et l'utilisation de traitements agréés en agriculture biologique. Le domaine produit des vins rouges et rosés, le blanc viendra plus tard. Le rosé, d'une belle constitution, offre une bouche suave et fraîche avec une note minérale qui peut accompagner, l'été, la charcuterie corse et les grillades. Deux rouges sont proposés :

- une cuvée traditionnelle (5 à 8 euros) : servi frais, ce vin se mariera parfaitement avec des poissons au goût prononcé comme le rouget ou des calamars à l'encre ;

- la cuvée Sebastianu Costa (11 à 15 euros) : elle s'accordera, grâce à une bouche puissante et tannique et à des notes épicées, à du chevreau rôti ou à une daube provençale.

Georges SULIAC

Domaine de la Sorba
Route du Finosello
20200 Ajaccio
04 95 23 38 26

DISPARITIONS
Drôle de série noire

À L'ÉTÉ 2015,
LA FAMEUSE
COLLECTION SÉRIE
NOIRE FÊTERA
SES 70 ANS.
MAIS, POUR L'HEURE,
C'EST HÉLAS
D'UNE AUTRE SÉRIE,
NOIRE ET BIEN
RÉELLE, QUE NOUS
DEVONS PARLER.



J'avais prévu d'évoquer l'anniversaire de la **Série noire** après l'été prochain, car elle est née en août 1945. Mais une autre série noire a eu lieu en ce début d'année, non prévue celle-là et qui a encore frappé ces derniers jours deux auteurs de qualité, ce qui rend bien triste la famille des polardeux.

Abdel Hafed Benotman, né en 1960, était le petit dernier d'une famille nombreuse venue d'Algérie pendant les années 1950. Malgré un milieu illettré et moins avare de coups que de caresses, Abdel réussit à l'école. Premier en français, premier en rédaction. Mais enfant, puis adolescent, il est toujours en révolte, ce qui lui vaut de connaître la prison à l'âge de 16 ans pour vol. Récidiviste, il alternera périodes d'incarcération et moments de liberté, passant dix-sept années en cellule ou en isolement, soit pratiquement le tiers de son existence. Apatride et sans papiers durant toute sa vie, c'était un homme d'une grande douceur qui maniait la dérision en permanence. Braqueur de banque avec des armes en plastique, il disait : « *Je n'attaquerais jamais une petite vieille pour lui voler son argent. Je vais le prendre où il est : dans les banques.* » Il disait aussi : « *Un voyou, c'est un autodidacte qui n'a pas fait l'Ena.* »

Son œuvre littéraire commence alors qu'il est en prison sous la forme de longues lettres de dix à trente pages, toutes différentes et adaptées à son correspondant pour susciter de lui une réponse. La littérature étant devenue fondamentale pour cet homme, il se met alors à écrire des nouvelles. Il en publie une douzaine dans le recueil *les Forcenés* (1993), avec une présentation écrite par un autre phénomène du genre, l'Anglais Robin Cook, qui préféra renier la fortune de son industriel de père pour choisir la rue, la précarité et l'écriture. Robin écrit : « *Si je devais définir le travail de cet écrivain, je dirais que c'est son cœur qu'il arrache devant nous et pose, encore battant, sur la table.* » Sorti de prison en 1999, Benotman poursuit son action militante en créant le journal *l'Envolée* à destination des prisonniers. Il anime une émission portant un titre identique sur les ondes d'une radio parisienne. Il est aussi acteur dans *Carrément à l'ouest* de Jacques Doillon puis dans la série policière *Central nuit*. Attiré par la poésie et le théâtre, il signe plusieurs pièces comme *la Joue du roi* (2001) et *la Politesse des foules* (2002), un recueil

de poèmes, un roman autobiographique, *Eboueur sur échafaud* (2003, Rivages/Écrits noirs), un second recueil de nouvelles, *les Poteaux de torture* (2006, Rivages/noir n° 615) et le roman *Marche de nuit sans lune* (2008, Rivages/Noir n° 676), avec lequel il racontait l'impuissance de l'individu broyé par une société inégalitaire. A l'issue d'un quatrième infarctus (les précédents n'ayant pas été traités correctement), son cœur, qui fonctionnait seulement à 25 %, n'a pas supporté l'intervention.

Lundi 2 mars 2015, Francisco González Ledesma tirait sa révérence quinze jours avant de fêter ses 88 ans. Doyen des romanciers espagnols, il avait été baptisé « le chef de la bande », marque d'affection et de respect. Issu d'une famille modeste, diplômé en droit à 23 ans, il entame alors une carrière d'avocat. Mais déçu par un métier qui l'isole de toute vie sociale, il entre comme journaliste à *la Vanguardia* en 1963, et en devient bientôt rédacteur en chef. A 20 ans, ce conteur de talent traite du coup d'Etat du 6 octobre 1934 dans *Sombras viejas* (1948), son premier manuscrit qui reçoit le Prix international du roman.

Pourtant, son édition sera interdite à trois reprises. Durant les années de dictature, il utilise le pseudonyme de Silver Kane pour signer plus de quatre cents fascicules consacrés à l'aventure ou au Far West. Il reprend son nom pour écrire plusieurs romans remarquables comme *los Napoleones* (1964, L'Atalante) qui sera interdit de publication jusqu'en 1977. Dans la même veine, *Soldados* (1985, L'Atalante) et *los Símbolos* (1987, L'Atalante), composent une trilogie incontournable sur Barcelone et ses quartiers populaires de la fin de 1936 à 1982. Pour continuer sur cette voie, González Ledesma crée l'inspecteur Ricardo Méndez, un vieux flic barcelonais, proche de la retraite, affecté dans le fameux Barrio Chino, aujourd'hui disparu. Revenu de tout et d'un absolu scepticisme sur la nature humaine, Méndez ne croit ni en l'Etat ni en la justice ; pour lui, seules comptent la morale individuelle et la « loi » des rues qu'il connaît comme sa poche. Son enquête la plus poignante reste *la Dame de cachemire* (La Noire, 1986). En 2006, González Ledesma a reçu le premier prix Pepe-Carvalho « pour son apport au roman noir européen et espagnol ». ◀

Claude MESPLÈDE

PARCOURS

Façonner les hommes



DE LA CRUAUTÉ
DU MONDE DU TRAVAIL
À LA MAGIE
DE L'UNIVERS
DE L'ENFANCE, DEUX
ROMANS RAPPORTENT
CES EXPÉRIENCES
À LA FOIS
UNIVERSELLES
ET SINGULIÈRES
QUI CONSTRUISENT
(OU DÉTRUISENT)
LES ÊTRES.

L'homme moderne trop souvent transforme son occupation professionnelle en obsession.

Dans *L'homme qui aimait trop travailler*, Alexandre Lacroix, directeur de la revue *Philosophie magazine*, raconte l'itinéraire d'une victime moderne du monde du travail : le narrateur travaille dans une entreprise française de biscuits rachetée par un consortium britannique. La mondialisation vécue du haut d'une des tours du quartier de la Défense. Il est responsable de la chaîne logistique, c'est-à-dire qu'il surveille à distance que les rayons des supermarchés sont bien achalandés et analyse les moindres flux de vente : pourquoi telle marque de biscuits est-elle plus achetée le lundi que le vendredi ? Telle est la question économiquement existentielle que se pose le narrateur en fixant la souris de son ordinateur. L'homo faber des temps modernes est assez proche de l'homo faber de la préhistoire : il doit avant tout se protéger des attaques de son environnement professionnel – un œil sur les fenêtres de son ordinateur qui s'ouvrent sans cesse sur de nouvelles tâches, un autre sur l'open space dans lequel il travaille à découvert, sous le regard d'un supérieur hiérarchique. Celui-ci lui propose une mission ambitieuse dont le narrateur ne sait pas vraiment si c'est une reconnaissance de ses compétences ou s'il s'agit d'un piège grossier pour le faire trébucher. L'homme est un loup pour le salarié. Cet homme moderne a fait des études sérieuses de commerce, sort d'une rupture amoureuse et rêve aux formes généreuses d'une de ses collègues, fait du sport pour fuir les premiers signes du vieillissement, mange japonais, boit français, parle anglais. La lecture de ses mails est devenue sa prière du matin et, petit à petit, sa vie lui échappe.

Dans ses manuscrits, Karl Marx écrit : « Une conséquence immédiate du fait que l'homme est rendu étranger au produit de son travail, à son activité vitale, à son être générique, est celle-ci : l'homme est rendu étranger à l'homme. » Et c'est cette lente dérive vers un être inconnu qui est décryptée dans *L'homme qui aimait trop travailler*. Un accident cardiaque viendra mettre en terme à la course sans fin et sans but d'un homme qui retrouvera alors un peu d'humanité : « Pour la première fois, conclut-il, je sentais que je ne laisserais rien derrière moi, que toute la somme de mon activité, de mes tactiques, des solutions parfois ingénieuses que j'avais apportées aux problématiques de la supply chain s'était si bien fondue dans le

processus qu'il était impossible de reconnaître, en lui, ce qui venait de moi. » L'être est donc soluble dans le travail et la vie se dissout dans des tâches ingrates. Alexandre Lacroix nous livre un roman dont l'écriture ressemble au narrateur : elle analyse froidement l'échec annoncé d'un homme pour lequel le lecteur éprouve peu d'empathie. Mais ne serait-ce pas tout simplement parce qu'il nous renvoie à une face cachée de nous-mêmes ?

Nos souvenirs d'enfance ne sont jamais tout à fait les mêmes ni tout à fait différents. C'est la conclusion à laquelle on pourrait arriver à la fin de la lecture du très joli *Un parfum d'herbe coupée* de Nicolas Delesalle. Cette odeur si chère à l'auteur ravive des sensations familières et entêtantes de légèreté, d'insouciance, et enivre de nostalgie. Nicolas Delesalle raconte dans de brefs chapitres des faits tristes ou initiatiques de son enfance, qui ont façonné l'homme qu'il est aujourd'hui et le grand-père qu'il sera demain. Le narrateur fait de ses souvenirs des contes drôles et émouvants qu'il veut laisser à sa petite-fille qui n'existe pas encore. L'enterrement de sa grand-mère sous les yeux perdus dans le brouillard de la maladie de son grand-père déclenche ce récit : le grand-père lui avait simplement lâché une sentence aussi banale que définitive qui le marquera jusque dans son écriture : « Tout passe, tout casse, tout lasse. » Sauf les phrases au goût sucré peut-être. Car l'écriture de Nicolas Delesalle est enlevée, pudique et drôle pour revivre une jeunesse qui est un peu la nôtre. Le narrateur ressemble parfois à un Petit Nicolas qui serait devenu ado. Lorsque enfin un vieux paysan qui l'a vu grandir lui confie le secret le mieux gardé du pays et le plus sacré, c'est-à-dire un coin à champignons, le narrateur conclut joliment : « Ce simple champignon, ce bouchon qui dépasse à peine des herbes vertes, c'est de la joie palpable, du bonheur à l'état brut, juste là, devant nous, et qu'il suffit de cueillir pour être heureux, il suffit de décider de le cueillir. Ce n'est pas tous les jours qu'on peut décider d'être heureux. » La lecture de ce *Parfum* est l'exemple parfait de ce type de décisions. ▲

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRE LACROIX, *L'HOMME QUI AIMAIT TROP TRAVAILLER*, FLAMMARION, 170 PAGES, 17 EUROS.
- NICOLAS DELESALLE, *UN PARFUM D'HERBE COUPÉE*, PRÉLUDES, 288 PAGES, 13,60 EUROS.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Chaînon manquant de l'économie

LA 21^E CONFÉRENCE DE L'ONU SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUI AURA LIEU À PARIS FIN 2015, SE PRÉPARE SANS QUE LA FRANCE ACCOMPAGNE SES RÉFORMES ÉCONOMIQUES D'AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES. ÉCLAIRAGE AVEC JEAN-MARIE HARRIBEY, ÉCONOMISTE "ATTERRÉ".

Jean-Marie Harribey^(*) est maître de conférences à l'université de Bordeaux, membre du conseil scientifique d'Attac, de la Fondation Copernic et des Economistes atterrés. Il met en balance les enjeux écologiques et certaines priorités économiques telles qu'elles sont aujourd'hui imposées, pour interroger les moyens de faire valoir d'autres possibilités de développement.

– La Cop 20 de Lima s'est soldée par un nouveau fiasco et la loi française sur la transition énergétique, pourtant jugée peu ambitieuse, s'est encore vidée de sa substance au Sénat. La protection de l'environnement serait-elle jugée incompatible avec le développement économique ?

– Un faisceau de facteurs expliquent les blocages. Au moment où les dernières réticences climatosceptiques commencent à tomber est survenue la plus grave crise économique depuis trois quarts de siècle. L'ébauche de réflexion sur un autre mode de développement et sur la prise à bras-le-corps de la question climatique a alors fait place à des incantations à la croissance économique pour résoudre les difficultés dues à la crise. A cela s'ajoute l'exacerbation des tensions géopolitiques nées de la montée en puissance de certains pays en développement, qui n'entendent pas payer pour un réchauffement climatique dont ils ne sont pas les plus

grands responsables, tandis que les pays riches ne veulent rien lâcher de leurs prérogatives d'accaparement des ressources. Enfin, et ce n'est pas la moindre raison, la question climatique est encore peu prise en charge par la société civile, apparaissant aux yeux des populations comme une affaire exclusive des négociations inter-étatiques. Les populations des pays riches ne voient pas suffisamment que leur mode de vie devient de plus en plus insoutenable pour l'équilibre des écosystèmes. Reste que le développement économique mené pour satisfaire la logique capitaliste de la rentabilité maximale est incompatible avec une économie écologique.

– L'environnement vous semble-t-il réellement considéré comme un paramètre incontournable de la réflexion économique ?

– Nous avons collectivement avancé dans la prise de conscience du caractère incontournable de la question écologique, devenue notre nouvelle frontière, c'est-à-dire le nouveau cadre dans lequel nous devons penser la transformation des sociétés. Mais le chemin à parcourir reste très long. Le développement durable est devenu presque un lieu commun dans les discours des responsables des grandes entreprises, mais, dans le même temps, ceux-ci misent sur les gaz de schiste ou sur la construction d'infras-

tructures à l'utilité contestée (aéroport de Notre-Dame-des-Landes, barrage de Sivens...).

De leur côté, les pouvoirs publics français tergiversent sur la mise en œuvre d'une reconversion énergétique fondée sur les énergies renouvelables et l'abandon progressif de l'électricité d'origine nucléaire. Ils adoptent une loi sur la transition mais sans mettre des moyens suffisants en face des objectifs. La fiscalité de type écologique est une véritable Arlésienne à la française. Tous les gouvernements ont jusqu'ici reculé devant cet objectif.

– Vous utilisez volontiers le terme anglo-saxon de « développement soutenable ». Une économie soutenable peut-elle créer des emplois ?

– L'adjectif « soutenable » est ici synonyme de « durable », employé souvent en français. Deux conceptions de la soutenabilité (ou durabilité) s'opposent radicalement. La soutenabilité dite faible, dans laquelle il est postulé que le progrès technique permettra toujours de remplacer les ressources épuisées par du capital. Et la soutenabilité dite forte, dans laquelle, au contraire, on considère que les facteurs

ROBIN LOZNAK / MAXPPP





de production sont complémentaires et qu'on ne peut pas éternellement substituer les uns aux autres.

Une économie soutenable peut créer des emplois à deux conditions. La première est de réorienter progressivement les investissements vers des activités utiles et à faible empreinte écologique. La seconde est de favoriser l'émergence d'une conception du bien-être autre que l'augmentation perpétuelle de la consommation, par la diminution de la durée du travail, dès lors que les besoins sociaux essentiels sont satisfaits et que les inégalités ont été réduites.

– **Encore récemment – voir la tribune dans *le Monde* du 10 décembre 2014 signée entre autres par le nouveau prix Nobel d'économie français Jean Tirole –, les économistes libéraux ont réaffirmé que pour être efficace dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il faut faire du carbone et du droit à polluer des valeurs marchandes. Croyez-vous aux vertus du marché pour instaurer des modèles de développement moins destructeurs pour notre environnement?**
– Les économistes libéraux pensent que

Nous avons collectivement avancé dans la prise de conscience du caractère incontournable de la question écologique, devenue notre nouvelle frontière, c'est-à-dire le nouveau cadre dans lequel nous devons penser la transformation des sociétés. Mais le chemin à parcourir reste très long.

(*) Derniers ouvrages : *Les Feuilles mortes du capitalisme – Chroniques de fin de cycle*, éditions Le Bord de l'eau, 2014.

La richesse, la valeur et l'inestimable – Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste, éditions Les liens qui libèrent, 2013.

Blog : <www.alternatives-economiques.fr/blogs/harribey>;
Site : <<http://harribey.u-bordeaux4.fr>>

le marché libre est capable de s'équilibrer spontanément et de créer par la variation des prix la meilleure situation pour la société et chacun de ses membres. C'est une vue de l'esprit. Il n'existe pas de marché sans cadre institutionnel, législatif, réglementaire. Le cas du marché des permis d'émission de gaz à effet de serre le confirme tout à fait. De plus, quand les autorités politiques (en l'occurrence l'Union européenne) fixent des normes sans rapport avec les besoins collectifs (des quotas de carbone mis en circulation trop élevés), le marché ne permet pas d'atteindre l'objectif de réduire les émissions et se transforme en nouvelle bourse spéculative.

Cependant, il ne faut pas en conclure qu'on ne peut pas utiliser des mécanismes économiques pour aider au respect des normes sociales et écologiques que la société arrêterait démocratiquement. Il faut simplement se défaire de l'idée que c'est le marché qui pourrait déterminer ces normes. Par exemple, la fiscalité écologique est un outil pour indiquer le degré de protection de l'environnement que l'on envisage et l'ampleur de la reconversion à opérer. Son efficacité

...

... dépendra de son « accompagnement » social : ainsi, une taxe sur les carburants ne pourrait que pénaliser les plus pauvres si, dans le même temps, on ne développe pas les systèmes de transport collectif et si on n'en profite pas pour mettre à plat l'ensemble de la fiscalité pour la rendre beaucoup plus progressive.

– On dit que les problèmes sont globaux mais les solutions en grande partie locales. Dans de nombreux pays, les citoyens essaient de prendre en main leur destin ou d'infléchir les politiques publiques. Avons-nous aussi besoin de nouveaux outils économiques pour penser l'avenir ?

– Les problèmes sont globaux dans le sens où ils se posent à l'ensemble de la planète et de ses habitants et où ils résultent de mécanismes capitalistes s'exerçant à l'échelle du monde : les capitaux circulent dans le monde entier à la recherche du meilleur profit, ils organisent une division internationale du travail et ils mettent en compétition les systèmes sociaux. Les solutions doivent donc être à la fois globales et locales, sans que l'on puisse établir une hiérarchie entre elles ou une subordination des unes aux autres. Prenons l'exemple du climat qui semble a priori le plus éloigné de la capacité à agir individuelle. À l'évidence, des accords internationaux doivent impérativement être conclus mais, d'une part, ils ne le seront que sous la pression de la société civile – d'où l'importance qu'auront les mobilisations autour de la Cop 21 à Paris à la fin de l'année –, d'autre part, ils ne se traduiront par des changements concrets visibles que grâce aux expériences alternatives locales.

On ne manque pas d'outils économiques pour comprendre et critiquer notre système. Il suffit d'ouvrir les bons livres et d'éteindre la télé. En revanche, les convergences entre les mouvements sociaux sont encore insuffisantes pour préparer l'accouchement d'une transition vers un mode de vie soutenable. Au moins deux directions pourraient être prises : restaurer la légitimité des activités économiques non marchandes (éducation, culture, santé publique) vilipendées par le discours dominant, et faire grandir la place accordée aux expériences d'économie solidaire, les unes comme les autres étant productrices de véritable richesse. La richesse et la valeur économique ne se réduisent pas à la valeur d'échange marchande. Nous nous « enrichissons » aussi si nous faisons grandir la démocratie. ▶

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD



FRANÇOIS LAFITE / MAXPPP

Atterrés mais mobilisés

AU PROGRAMME : DÉDIABOLISER LA DETTE ET RÉHABILITER LA DÉPENSE PUBLIQUE, RÉINVENTER LA POLITIQUE INDUSTRIELLE...

Cinq ans après son premier manifeste, le collectif des Economistes atterrés publie un « nouveau manifeste » proposant « quinze chantiers pour une autre économie »^(*). Leur premier ouvrage démystifiait les fausses évidences rebattues dans les discours dominants de l'orthodoxie néolibérale, celui-ci développe une réflexion nourrie sur les solutions possibles pour sortir de la crise. Au moment où se concrétise le fait que 1 % de la population mondiale possède autant que les 99 % restants, il devient urgent d'impulser une réflexion collective allant à contre-courant des choix prétendus inévitables imposés par une extrême minorité et de s'engager sur d'autres voies. Tous les chapitres mériteraient d'être évoqués : dédiaboliser la dette et réhabiliter la dépense publique, réinventer la politique industrielle, placer l'égalité au cœur de l'économie, changer la gouvernance dans les entreprises, augmenter les salaires pour soutenir l'économie, partager le travail pour accéder au plein-emploi, défendre la protection sociale, mettre la monnaie et la finance au service de l'économie, instaurer d'autres règles au commerce international... Premier chantier valorisé dans cet exposé des urgences : « L'écologie, notre nouvelle frontière », car nos sociétés vont devoir « répondre simultanément à la dégradation sociale et à la dégradation écologique », en opérant « une profonde reconversion de nos modes de consommation et de production », et en traduisant « dans les lois, les normes, la fiscalité, une série d'objectifs démocratiquement déterminés en matière de transition écologique et de réduction des gaz à effet de serre », notamment « en mettant en place des circuits de financement privilégiés pour les projets s'inscrivant dans la transition écologique et sociale ». V.G. ▶

(*) Nouveau manifeste des économistes atterrés – 15 chantiers pour une autre économie, éditions Les liens qui libèrent, janvier 2015, 158 pages, 10 euros.

AFFAIRES POLITIQUES ET MAINS BLANCHES...



La dénonciation régulière des « affaires » et des « scandales » laisse croire que les élites économiques et politiques ne sont pas à l'abri des mises en cause et des procès. Ces événements masquent pourtant une tout autre réalité. Les déviances et la délinquance des élites ne sont pas perçues comme ayant la même gravité que celles portant atteinte aux personnes et aux biens. Elles ne suscitent pas non plus la même réaction sociale.

Une des originalités de ce sujet est de poser des questions qui ne sont jamais soulevées quand il s'agit d'atteintes traditionnelles aux biens et aux personnes.

Où place-t-on le curseur entre les déviances acceptables et celles qu'il faut réprimer pour assurer la stabilité d'une organisation sociale? Suffit-il d'une norme pénale pour identifier un acte transgressif? S'il y a bien eu des abus, leurs auteurs sont-ils vraiment mal intentionnés? Ne sont-ils pas plutôt victimes d'organisations laxistes et de pratiques tolérées? Quelle est enfin la sanction adéquate à ces débordements? Ces enjeux sont autant éthiques que politiques. Au vu de la place centrale des « affaires » dans le débat politique ces dernières années, il est bon de pouvoir prendre du recul sur le sujet à partir de l'apport des sciences sociales. L.S.

SOCIOLOGIE DES ÉLITES DÉLINQUANTES – DE LA CRIMINALITÉ EN COL BLANC À LA CORRUPTION POLITIQUE, Marco Oberti, Pierre Lascoumes, Carla Nagels, ARMAND COLIN, PARIS, 2014, 29 EUROS.

EURO DE LA CRISE FINANCIÈRE À LA CRISE IDENTITAIRE?

Les cinq dernières années ont bouleversé les fondements mêmes de l'Union européenne. Autrefois symboles d'une promesse de paix et de prospérité, l'Union européenne et plus particulièrement l'euro en sont venus à incarner une image parfois contraire, celle d'une menace pesant sur le bien-être économique et financier des citoyens européens et des Etats membres. Ce volume réunit des économistes, des historiens et des spécialistes de science politique afin d'enquêter sur l'origine exacte de ce phénomène, ses conséquences sur les manières de vivre l'Europe et l'euro et sur les possibles évolutions du projet européen. Il présente aussi une première analyse des nombreuses réformes institutionnelles et politiques prises au niveau européen depuis la crise des dettes publiques de 2010.

EURO, LES ANNÉES CRITIQUES,

coordonné par Eric Monnet,

PUF/VIE DES IDÉES, 2015, 9 EUROS.

ÉVALUATION COMPARAISON SANS RAISON...

Que vous soyez fonctionnaires ou salariés, vous devez toujours être plus performants, plus proactifs, plus autonomes. Vous serez impitoyablement comparés, notés, évalués. L'activité professionnelle devient une course effrénée au chiffre et à la performance. Ce phénomène a un nom. Inventé au début des années 1980 dans la firme américaine Xerox, le benchmarking se définit comme une méthode de management par l'évaluation compétitive. En quelques décennies, ce petit instrument gestionnaire a conquis le monde, jusqu'à coloniser aujourd'hui la « gestion des ressources humaines » dans les services publics.

De New York à Bruxelles, des archives de Xerox à la préfecture de police de Paris, ce livre montre comment le benchmarking est devenu l'instrument de nouveaux rapports de domination entre les mains des bureaucraties contemporaines. Comment se déploie-t-il aujourd'hui dans l'administration et les services publics français? Dans la police, à l'hôpital, à l'université? Quels sont les ressorts de la « discipline indéfinie » qu'il exerce sur les agents? Les auteurs concluent en esquisant les contours d'un possible militantisme par les chiffres : le « statactivisme ».

BENCHMARKING – L'ÉTAT SOUS PRESSION STATISTIQUE, Isabelle Bruno, Emmanuel Didier, LA DÉCOUVERTE, 18 EUROS.

TRAVAIL PARADOXE DU RÊVE ET DES LARMES



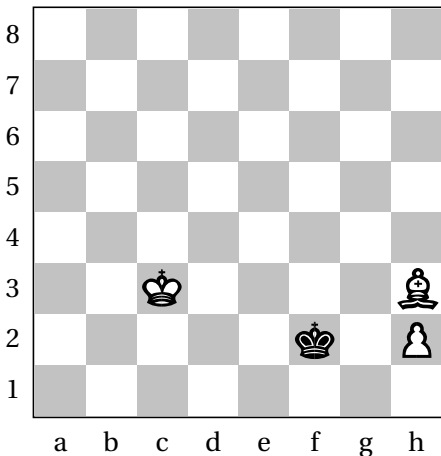
Y a-t-il vraiment eu en France une dégradation de la valeur travail? Les jeunes sont-ils aujourd'hui moins bien disposés à l'égard du travail que les autres tranches d'âge? Qu'en est-il du rapport au travail des différentes générations, des hommes et des femmes, des Français et des Européens? Cet ouvrage présente à la fois une histoire longue de notre rapport au travail et un voyage dans sa diversité et ses transformations. A l'aide des données issues d'entretiens et des enquêtes européennes, il éclaire les attentes que les individus placent dans le travail – attentes de plus en plus expressives, avec l'espoir d'un possible épanouissement par le travail – et la contradiction de plus en plus vive entre ces attentes et les conditions concrètes du travail et de l'emploi. Est-il finalement possible de réconcilier l'ethos contemporain du travail, porté notamment par les femmes

et les jeunes, et des organisations de plus en plus soumises aux impératifs de rentabilité et de productivité, en proposant un projet européen fondé sur la qualité de l'emploi? L.S.

RÉINVENTER LE TRAVAIL, Dominique Méda et Patricia Vendramin, PARIS, PUF, COLL. LE LIEN SOCIAL, 2013, 19,50 EUROS.

Tactique

Composition, auteur inconnu. Les Blancs jouent et gagnent.



Tête brûlée

«Je n'ai pas l'habitude d'écouter les autres, la plupart du temps, c'est moi qui parle!»

J. H. Donner

Johannes Hendrikus Donner est né le 6 juillet 1927 à La Haye. Il étudie le droit. Mais, au grand dam de ses parents, il passe ses jours et ses nuits à jouer aux échecs. «A cette époque, personne ne rêvait d'une carrière de joueur professionnel, Max Euwe (champion du monde 1935-1937) a même disputé des tournois qui offraient des petites cuillères en premier prix.» En 1963, il remporte le plus beau tournoi international des Pays-Bas, le Hoogovens, devant Averbach et Bronstein (vice-champion du monde en 1951). En 1967, à Venise, il s'impose, devançant Petrossian, le champion du monde en titre. A son retour au pays, en direct à la télévision, il déclare qu'il versera l'intégralité de ses gains à la Croix-Rouge au Vietnam. Il ajoute qu'il ne sera pas attristé si son argent sert à acheter des armes, car les Américains n'ont rien à faire là-bas. Il sera sanctionné pour ses propos à l'encontre d'un pays ami des Pays-Bas. Peu avant les Olympiades de Haïfa en 1976, des séances de travail et de remise à niveau physique étaient prévues pour les membres de l'équipe. Invité à courir comme les autres, Donner explique : «Désolé, le seul sport que je pratique, c'est la conversation.» Gravement malade depuis plusieurs années, il s'éteint le 27 novembre 1988. Il laisse de magnifiques réalisations stratégiques et un recueil de ses chroniques sur les échecs dans lequel l'humour occupe une très grande place. A Amsterdam, dans un parc, un petit pont porte son nom.

C. Kottnauer – J. H. Donner Amsterdam, 1950. Gambit Dame.

1.c4 e6 2.Cc3 d5 3.d4 c6 4.e3 Cf6 5.Cf3 Cbd7 6.Fd3 dxc4 7.Fxc4 b5 8.Fd3 Fb7 9.De2 (9.e4 b4 10.Ce2 c5 11.e5 Cd5 12.0-0 Tc8 13.dxc5 Fxc5 14.Cg3 Db6 est la partie Castillo-Wade, Venise, 1950) 9...a6 10.e4 c5 11.d5 (11.e5?! donne la case d5, 11...Cd5) 11...c4 12.Fc2 exd5 13.e5 (13.exd5+!? De7 14.Fe3 0-0-0 15.a4 Cxd5 16.axb5 Cxc3 17.bxc3 axb5 18.0-0, les Blancs ont les meilleures chances) 13...Ce4! 14.0-0 Cdc5 15.Td1 Cxc3 16.bxc3 Dc7 17.Ff4? (17.a4!? bxa4 18.Fxa4+ Cxa4 19.Txa4, avec l'idée Fa3 et Cd4.) 17...Ce6! 18.Fg3? (18.Fe3) 18...g6 19.De3 0-0-0 20.a4?! b4! 21.cxb4 Fxb4 22.Cd4? Fc5 23.Cxe6 (23.Tab1) 23...fxe6 24.De2 Dc6! (menace ...d4) 25.Df1 d4 26.Tac1 d3 27.Fb3? (VOIR DIAGRAMME) 27...cxb3! 28.Txc5 Dxc5 29.Tc1 Dc2! (Kottnauer abandonne, si : 30.Txc2+ dxc2 31.Dc4+ Rb8 32.h4 Td1+ 33.Rh2 c1D+) 0-1

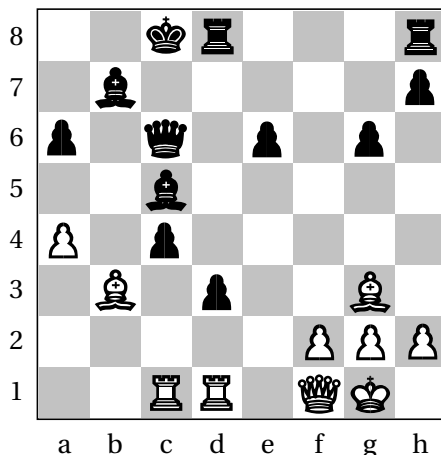
R. Keene – J. H. Donner Match Pays-Bas – Angleterre, Londres, 1971. Catalane.

1.d4 Cf6 2.c4 e6 3.Cf3 d5 4.g3 dxc4 5.Da4+ Cbd7 6.Fg2 a6 7.Dxc4 c5 8.Dc2 b6 9.0-0 Fb7 10.Cc3 b5 11.Fg5 Tc8 12.dxc5 Fxc5 13.a3 h6 14.Fd2 (14.Ff4!?) 14...0-0 15.Tfd1 De7 16.Ce1 Fxg2 17.Rxg2 Cb6 18.Cd3 Fd6 19.Db3 Cc4 20.a4? (20.Tac1) 20...Ca5! 21.Da2 (21.Dc2 b4 gagne le Cavalier c3) 21...b4 22.Cb1?? 22...b3 0-1

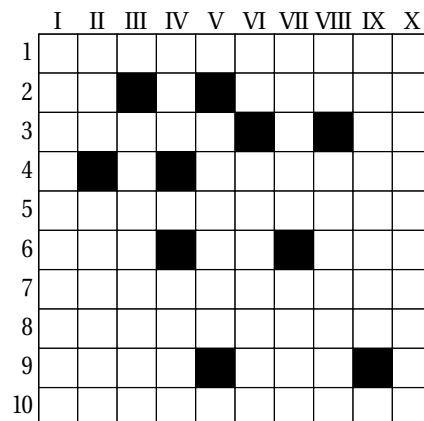
L'une des dernières parties du champion néerlandais.

J. H. Donner – T. Klauner Zonal, Marbella, 1982. Défense nimzo-indienne.

1.d4 Cf6 2.c4 e6 3.Cc3 Fb4 4.e3 c5 5.Fd3 Cc6 6.Cge2 d5 7.a3 dxc4 8.Fxc4 Fxc3+ 9.bxc3 0-0 10.0-0 cxd4 11.cxd4 b6 12.Fb2 Fb7 13.Cg3 Ce7 14.Te1 Ce4 15.Cxe4 Fxe4 16.a4 Cf5 17.f3 Fc6 18.e4 Cd6 19.Ff1 Dg5 20.Dc1 Dxc1 21.Texc1 Tac8 22.Fa3 Tfd8 23.Fxd6! Txd6 24.Fa6! Tc7 25.Fb5 a6 26.d5! Td8 (sur : 26...axb5 27.axb5! exd5 28.exd5 Txd5 29.Txc6+-) 27.Txc6 (les Noirs abandonnent; 27...Txc6 (27...Ta7 28.Ff1+-) 28.Fxc6+-) 1-0



mots croisés



HORIZONTALEMENT

1. Contre-pétories. – 2. Berge. S'adonna à la mécanique adulatoire. – 3. Trou de montagne. Le «ça» de Julian Freud. – 4. Remblaya après explosion. – 5. Marque un temps d'arrêt avec ou sans la valse. – 6. Participent au verbiage. Seiche avec son cornet. Appel. – 7. Accordons une permission. – 8. Oxymore avec la comédie. – 9. Ville de Sicile. Extraites d'un boyau. – 10. Ne sont plus perdues.

VERTICALEMENT

I. Sombre héros à l'américaine (deux mots). – II. Matrice de technocrate. Ivoirin. – III. Se rendant. – IV. Cinq cent deux. Un Sysoit-il. – V. Appréciera plus ou moins. – VI. Divinité. Divinité. – VII. Parvenu à maturité outre-Manche, pas complètement chez nous. Je me rends en verlan. – VIII. Attire des spectateurs ictériques. Baraque au bas mot. – IX. Trois fois cocu? – X. Elles ont le diable au corps.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Déodorants. – 2. An. Adora. – 3. Ravin. // – 4. Omblca (combla). – 5. Hésitation. – 6. Vbl. En. Crt. – 7. Autortsons. – 8. Dramatique. – 9. Enna. Oau. – 10. Retrouvées. **Verticalement :** 1. Darth Vader. – II. Ena. Eburné. – III. Visitant. – IV. Dll. Omar. – V. Noiera. – VI. Râ. Manitou. – VII. Adult. Siav. – VIII. Nô. Bicoque. – IX. Thicomu. – X. Satanisées.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

Solution : 1.Fd7!! (comme nous le verrons plus tard, c'est le seul coup gagnant; après : 1.Rd3? Rg1 c'est nul, car le Roi va éliminer le pion blanc) 1...Rc3 (sur : 1.Rf3? 2.Rd4 Rf4 3.h4+-, le Roi noir doit reculer et le pion h file vers la promotion) 2.h4 Re4 (si : 2...Rf4? 3.Rd4+-, transpose dans la variante ci-dessus après 1...Rf3) 3.h5 Re5 4.h6 Rb5 5.Fe8! (voilà pourquoi il fallait jouer 1.Fd7, à présent c'est fini, car après : 5...Rg5 6.h7 suivi de la promotion) 1-0



LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



LE PROGRÈS C'EST DE N'OUBLIER PERSONNE

Tarifs sociaux de l'énergie, contribution à la rénovation de l'habitat social, sensibilisation aux économies d'énergie... Au niveau national, les 380 conseillers solidarité d'EDF Collectivités agissent en lien étroit avec les travailleurs sociaux et traitent plus de 600 000 demandes par an pour trouver des solutions à la précarité énergétique.

collectivites.edf.com